



Les entraîneur-e-s face à l'homophobie et aux violences sexuelles

*Mise en perspective avec la
psychologie des groupes et les
politiques de lutte contre les
discriminations*

Rapport d'enquête – 2015

Enquête coordonnée par Anthony Mette pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime - Comité de pilotage « Agir contre les discriminations dans le sport en Seine Maritime », en collaboration avec l'Université de Bordeaux (laboratoire de psychologie EA 4139) et l'Université de Rouen (CETAPS EA 3832)

Anthony METTE

Port. : +33 (0)6 03 92 59 27

Tél. : +33 (0)5 35 31 89 50

Centre de Consultation de la Clinique
du Sport de Bordeaux-Mérignac

Médecine du sport
2 rue Georges Nègrevergne
33700 Mérignac

www.psychologie-du-sport.com
contact@psychologie-du-sport.com

Sommaire

Présentation de l'équipe	3
Préface	4
1. Contexte	5
2. Revue de littérature	7
2.1. La question de l'homosexualité dans le sport.....	7
2.2. La question des violences sexuelles dans le sport	9
2.3. Objectifs de l'enquête	10
3. Méthodologie	11
3.1. Une méthodologie multiple d'orientation psychosociologique.....	11
3.2. Population interrogée par questionnaire	12
3.3. Synthèse méthodologique.....	16
4. Résultats	17
4.1. Les violences	17
4.2. L'homophobie	25
4.3. Les pratiques des entraîneur-e-s	31
5. Synthèse des résultats	41
5.1. Mots clés.....	41
5.2. Chiffres et idées clés.....	41
6. Analyse et réflexions	43
6.1. Politique du Respect et de la cohésion sociale	43
6.2. Le service public du sport face à la globalisation.....	47
7. Préconisations	56
Références	59
Liens et Partenaires.....	62
Annexes	63

Présentation de l'équipe

Anthony Mette

Psychologue-consultant, spécialiste de la psychologie du sport et de la santé

Contact : anthony.mette@psychologie-du-sport.com

Greg Décamps

Président de la Société Française de Psychologie du Sport, Maître de conférences, Université de Bordeaux

Contact : greg.decamps@u-bordeaux.fr

Lucile Lafont

Professeure des Universités en STAPS, Université de Bordeaux

Contact : lucile.lafont@u-bordeaux.fr

Magali Sizorn

Maître de conférences en STAPS (sociologue), Université de Rouen

Contact : magali.sizorn@univ-rouen.fr

Emilie Laporte

Psychosociologue, conseil d'entreprises, conception d'actions innovantes et formation

Contact : emilie_laporte@hotmail.fr

Henri Auger-Gautier

Service Civique auprès de la DDCS76 et étudiant en Master STAPS Rouen

Contact : henri.augergautier@gmail.com

Claire Marquebille

Alexandre Seco

Stagiaires, étudiants en psychologie, Université de Bordeaux

Avec la participation de :

Chantal Nallet, DRJSCS de Haute-Normandie

Coordination générale du COPIL, Experte placée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine Maritime

Contact : chantal.nallet@drjscs.gouv.fr et 06 62 49 72 24

Charlotte Herouard

Chargée de mission, Association Profession Sport et Jeunesse 76

Contact : charlotte.herouard@apsj76.fr

Préface

La lutte contre les discriminations dans le sport est une priorité pour les services de l'Etat en Seine-Maritime, qui s'inscrit pleinement dans la politique de prévention du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en matière de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport.

Un colloque tenu à Rouen fin 2013, associant des spécialistes d'envergure nationale, a permis d'objectiver la dynamique partenariale du territoire et de prolonger la démarche par la présente étude sur la prévention de l'homophobie et des violences sexuelles, qui mettra en exergue la responsabilité particulière des entraîneurs sportifs.

Nous avons à persévérer encore pour atteindre notre objectif, ambitieux mais nécessaire : bannir les propos et violences homophobes, les inégalités de traitement en raison de l'orientation sexuelle, les propos et violences racistes, les inégalités de traitement en raison de l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race.

Le travail de pédagogie reste central, auprès des plus jeunes comme auprès de ceux qui les encadrent. Il s'agit d'un travail en profondeur, qui va bien sûr au-delà d'une approche strictement sportive, puisqu'il s'agit d'une part de déclencher une prise de conscience individuelle et collective, et d'autre part d'ancrer durablement dans la vie quotidienne les changements de représentations qui en découlent.

La pratique du sport offre de formidables occasions de brassage et d'échanges, à l'avant-garde des outils qui contribuent à la qualité de la vie et au vivre ensemble. Nous nous félicitons d'être en Seine-Maritime au service de cette avant-garde, et de la diversité.

Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région
Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime

Le sport possède un potentiel incomparable dans sa faculté de mettre en relation les personnes dans le respect de règles du jeu communes, acceptées et partagées. Il est également le reflet de notre société autant dans ses valeurs que dans ses maux. Nier l'existence de discriminations et de violences notamment sexuelles dans le sport n'a rien de constructif.

Au contraire, ces violences méritent d'être prévenues plutôt qu'évitées, niées ou étouffées comme elles le sont encore trop souvent. Il faut fermement les combattre pour permettre au sport de réaliser sa puissance de modèle d'inclusion et de diversité avec le sens de l'effort, de l'engagement moral et physique, de maîtrise de soi et de coopération.

Quel que soit le type de discriminations et de violences, une première étape est nécessaire : celle de donner à voir. Le Département de la Seine-Maritime associé à l'Etat s'est engagé dans cette voie en commandant cette étude/action : « les entraîneur-e-s face à l'homophobie et aux violences sexuelles ».

Cette étude tente de qualifier les problèmes, de les quantifier et de fournir des informations sur la situation dans le département. La méthodologie proposée se veut à la fois scientifique, créative et adaptée au contexte des groupes sportifs. Elle donne également, et c'est là sa force, un aperçu des questions à traiter et propose des pistes de réflexions et de travail.

Cela passe nécessairement par l'éducation. A ce titre, en tant qu'activité humaine, le sport n'est, et ne devient que ce que les hommes en font. L'engagement du Département s'inscrit précisément dans sa capacité, sur son territoire, à relever ces défis communs et partagés, pour qu'au-delà du sport pour tous, nous soyons tous pour le sport.

Pascal MARTIN, Président du Département de la
Seine-Maritime

1. Contexte

En 2003, l'Assemblée parlementaire du **Conseil de l'Europe** s'est prononcée contre la discrimination dans le sport dans sa Résolution 1092 (1996) relative à la **discrimination** à l'égard des femmes. Elle ajoute que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à son Protocole n° 12, article 1, portant sur l'interdiction générale de la discrimination, et ne peut être acceptée dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Si l'on s'accorde à dire que le sport est un facteur clé de l'intégration sociale, selon les termes de la Charte européenne du sport, la participation à celui-ci doit être ouverte à tous. L'Assemblée estime également que l'homophobie dans le sport, chez les participants comme dans leurs rapports avec les spectateurs, doit être combattue pour les mêmes motifs que le racisme et les autres formes de discrimination.

La DDCS 76, un service novateur
dans la lutte contre les
discriminations et les violences
dans le sport

Sur le plan national, le **Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports** mène une politique claire et préventive, afin de lutter contre toutes formes de discriminations et de violences dans le sport. Différentes actions sont menées en ce sens par les services déconcentrés de l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Dans ce contexte, **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départementale de la Seine-Maritime** apparaissent comme « moteurs » dans la lutte contre les discriminations dans le sport. Un **Comité de pilotage départemental (Copil Discrimination 76) a été installé**. Une sensibilisation de bénévoles a été mise en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Maritime. En 2014/2015, six modules de formations spécifiques « Agir contre les discriminations dans le sport » ont été mis en place par l'organisme de formation APSJ76, et financé par le COPIL **Discrimination 76**.

Par cette démarche, la DDCS et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime proposent donc de « *susciter une vraie prise de conscience des actes discriminatoires qui peuvent être, consciemment ou inconsciemment, commis dans la pratique sportive* (DDCS76, 2013, p. 23). » C'est dans le prolongement de cet objectif général que le Copil Discrimination 76 a élaboré une enquête « Agir contre les discriminations dans le sport en Seine-Maritime » courant 2013, suivi par un colloque en novembre. L'un des résultats majeurs de cette enquête

concerne **l'acceptation de l'homosexualité**. Les rapporteurs du projet soulignent le caractère « tabou » de l'homosexualité dans le sport et le « malaise » que son évocation peut entraîner (DDCS76, 2013, p. 46).

C'est pourquoi, dans le cadre de la sensibilisation du mouvement sportif, la Commission Départementale « Agir contre les discriminations dans le sport » a envisagé **une étude complémentaire sur l'homophobie et les violences sexuelles dans le sport**. Cette étude a bénéficié de l'accompagnement du Ministère des sports (Direction des Sports B1).

2. Revue de littérature

« *En démocratie, la possibilité ouverte à tous de pratiquer un sport est à la fois un droit et une exigence. Dans la tradition républicaine, le sport est très souvent un lieu de partage, de rencontre, de dépassement de soi. Il est ainsi porteur de valeurs éducatives.* » Extrait du livret Agir contre les Discriminations dans le Sport en Seine maritime

2.1. La question de l'homosexualité dans le sport

Selon les époques et les cultures, l'homosexualité a été plus ou moins acceptée ou réprimée dans ses différentes incarnations. Aujourd'hui, près de 80 pays (principalement en Afrique et au Moyen-Orient) condamnent les auteurs d'actes homosexuels à des peines plus ou moins importantes, allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité ou la peine de mort¹. Dans la société française, incontestablement, l'homosexualité est de mieux en mieux acceptée. De nombreux travaux sociologiques, les politiques de lutte contre l'homophobie, les enquêtes d'opinions et l'avancée des droits pour les homosexuels confirment cette évolution (André-Simonet, 2003; Eribon, 2012; Fortin, 2012; Martel, 2008; Roth-Bettoni, 2008).

Pour autant, plusieurs environnements sont encore perçus comme hostiles à l'homosexualité. Ces environnements, microcosmes, sont les banlieues (Chaumont, 2009), l'armée (Herek & Belkin, 2005) et le sport (Brackenridge, Alldred, Jarvis, Maddocks, & Rivers, 2008). La pratique sportive traditionnelle est sans doute celle qui a été le plus étudiée par les chercheurs : on observe une évolution réelle dans les résultats de ces travaux, notamment en ce qui concerne le sport féminin.

Clairement, les analyses récentes proposées dans la littérature internationale, soutiennent l'idée que le sport féminin se caractérise par une plus grande acceptation de l'homosexualité (Broad, 2001; Kauer & Krane, 2006; Pouliquen, 2008; Ravel & Rail, 2008),

¹<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/orientation-sexuelle-et-identite/>

voire par une forme d'homosociabilité² (Sablík & Mennesson, 2008). Le sport serait ainsi, pour certaines femmes, un lieu de rencontre de partenaires potentielles et donc facilitateur de la première expérience homosexuelle. A l'échelle nationale, des travaux soutiennent également ce constat (Mette, Lecigne, Lafont, & Décamps, 2012; Mette, 2014). Ils décrivent une plus grande acceptation de l'homosexualité féminine de la part et à l'égard des sportives. Par exemple, dans une enquête réalisée pour la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Aquitaine, nous avons décrit qu'un peu plus de 90% des sportives déclaraient des opinions positives envers les lesbiennes. Etre lesbienne et sportive ne semble donc pas « incompatible » aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, on ne peut que se féliciter de l'avancée positive de l'acceptation de l'homosexualité féminine dans l'environnement sportif, notamment de la part des sportives entre-elles.

Pour ce qui est du sport masculin, la situation semble plus ambiguë. De récentes études américaines et anglaises ont constaté une diminution du sentiment homophobe dans le sport masculin (Adams & Anderson, 2012; Anderson & McGuire, 2010; Anderson, 2002, 2005, 2008, 2009, 2011; Bush, Anderson, & Carr, 2012). En France, les résultats issus des travaux cités précédemment tendent à nuancer ce constat. Dans l'enquête de la DRJSCS Aquitaine, 50% des sportifs interrogés ont déclaré des opinions négatives ou ambiguës à l'égard des homosexuels. Dans un travail mené pour le Paris Foot Gay (Mette, Décamps, Lecigne, & Rault, 2013a) il est apparu que l'homosexualité était la première discrimination dans le football professionnel. 41% des joueurs professionnels interrogés et 50% des jeunes en formation ont déclaré des opinions hostiles envers les gays. Si l'on exclue les opinions « ambiguës », seulement 39% des professionnels et 18% des jeunes avaient des opinions positives. De même, le travail de thèse réalisé par Anthony Mette auprès de 1131 sportifs, pratiquant plus d'une vingtaine de disciplines, laisse « envisager une tolérance encore « restreinte » de l'homosexualité masculine » (Mette, 2014, p. 177).

Ainsi, différents travaux internationaux et nationaux soulignent l'évolution de l'acceptation de l'homosexualité dans le sport, dans un sens positif. Néanmoins, dans le monde sportif, et notamment les hommes, semblent montrer certaines réticences à l'inclusion de sportifs homosexuels dans leur équipe ou le groupe d'entraînement. Nous

² Ce constat a notamment été effectué pour les sportifs collectifs et les sportifs considérés traditionnellement comme masculins.

allons nous intéresser maintenant à la question des violences, plus précisément des violences sexuelles, qui sont décrites dans la littérature comme le deuxième tabou dans le champ sportif.

2.2. La question des violences sexuelles dans le sport

On sait peu de choses sur la prévalence des violences sexuelles dans le sport comparativement à d'autres milieux, comme dans les sphères éducatives, privées ou professionnelles. Il est néanmoins admis que les structures sportives ne sont pas à l'abri de certains agissements (Fasting, Brackenridge, & Sundgot-Borgen, 2004; Kirby, Greaves, & Hankinsky, 2000)

A l'échelle nationale, un important recueil de données a été effectué suite à l'enquête commanditée par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports en 2009. Un des apports majeurs de ce travail est d'avoir établi une terminologie claire des « violences sexuelles ». C'est d'ailleurs cette typologie qui a été utilisée pour l'étude présentée dans ce rapport. On peut ainsi distinguer quatre formes d'agissements : le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme/voyeurisme, les atteintes sexuelles et les agressions sexuelles (voir Annexe 1, p.63 pour plus de précisions).

A l'appui de cette terminologie et d'une population importante (1407 sujets), les auteurs ont ainsi évalué la prévalence des violences sexuelles dans le sport français. Ils estiment que le taux d'exposition général des athlètes aux violences sexuelles en milieu sportif est de 11,2 %. Cette exposition est donc supérieure aux sphères de vie non sportive, estimée elle à 6.6%. Les deux sexes ne sont pas exposés de façon égale à ces violences : 10 % des garçons sportifs sont touchés, contre 13 % des filles sportives.

Considérant les diverses catégories d'agissements, les taux d'exposition pour chacune d'elles sont les suivants (de la plus fréquente à la moins fréquente):

- Exhibitionnisme/Voyeurisme : 6,4 %
- Atteintes sexuelles : 4 %
- Harcèlements sexuels : 3,8 %
- Agressions sexuelles : 3,6 %

Parmi les autres résultats importants de cette étude, les auteurs soulignent le fait que « *les filles sont généralement victimes des agissements les plus graves* » et que les agissements graves ont tendance à se répéter (Décamps et al., 2009, p. 93). Notons également que les sportifs loisirs comme les sportifs intensifs sont concernés par les violences sexuelles mais que les taux d'exposition augmentent avec l'intensité de la pratique. Enfin, toutes les disciplines sportives

semblent concernées par les violences sexuelles, même si « *dans certaines d'entre-elles, les sportifs déclarent un taux plus important de violences* ». Les auteurs citent notamment le judo, le volley-ball, le rugby, le handball et le tennis (Décamps et al., 2009, pp. 95–96) tout en expliquant qu'il n'existe « *pas de discipline « type » qui puisse être considérée comme étant plus à risque que d'autres* ». Décamps et al. pointent néanmoins deux éléments qui pourraient expliquer ces différences inter sport : la « culture », dans ce sens où certaines violences, certains bizutages seraient plus ou moins intégrés à la culture/histoire de telle ou telle discipline. Selon eux, il se peut que dans certaines disciplines, la parole circule mieux que dans d'autres.

2.3. Objectifs de l'enquête

Au regard de l'analyse de la littérature effectuée, des enquêtes récentes et des différents faits divers mentionnés, il apparaît nécessaire de réfléchir à la question de l'homophobie et des violences sexuelles dans le sport. Les données chiffrées mentionnées semblent indiquer une plus grande prévalence des actes et des opinions à caractère homophobe, ainsi que des violences sexuelles dans le sport. En somme, l'objectif de ce travail est de proposer un état des lieux des violences et de l'homophobie dans le sport 76.

Un état des lieux de
l'homophobie et des violences
sexuelles dans le sport 76

Disposant de données standardisées issues des précédents travaux que nous avons menés à l'échelle nationale (Mette, Décamps, Lecigne, & Rault, 2013b; Mette, Décamps, & Lecigne, 2011) et en nous appuyant sur la terminologie proposée par Décamps et al. (2009), il sera ainsi illustré l'évolution de l'acceptation de l'homosexualité dans le sport et de la prévalence des actes de violence.

En outre, le parti pris de cette enquête sera d'interroger les entraîneur-e-s. En effet, la littérature décrit assez précisément l'ensemble des mécanismes en lien avec l'homophobie et les violences sexuelles, du point de vue des sportifs. Cependant, nous nous interrogeons aujourd'hui sur le rôle des entraîneur-e-s face à ces phénomènes (Nielsen, 2001).

En clair, quelles sont les opinions des entraîneur-e-s et quels sont les comportements qu'ils adoptent pour lutter contre l'homophobie et les violences sexuelles dans leur sport ? Cette question sera notamment étayée avec différents éléments de nature

« culturelle/historique », le leadership et le management des entraîneur-e-s, leurs émotions, leurs valeurs et divers indices sociologiques.

3. Méthodologie

Pour parvenir aux objectifs visés par l'enquête, nous avons proposé de suivre une méthodologie multiple d'approche scientifique, en se fondant sur **(1) des instruments de mesure validés scientifiquement** et **(2) des outils spécifiquement élaborés pour le projet**.

3.1. Une méthodologie multiple d'orientation psychosociologique

La plupart des études portant sur le champ des discriminations sportives ont été réalisées avec les méthodes d'enquêtes classiques. Cependant, nous savons que la thématique des discriminations ne peut se mesurer sur la simple déclaration des sujets.

Une approche
scientifique, créative et
adaptée aux groupes
sportifs

Des mesures plus « fines » comparant les opinions des sujets et celles de leurs groupes d'appartenance doivent être effectuées pour estimer précisément les attitudes générales. C'est pourquoi l'équipe constituée pour ce projet a proposé d'appliquer **une méthode d'investigation innovante**, basée sur des mesures issues de la recherche en psychologie sociale.



Photographies 1 et 2 : Interventions auprès d'une formation d'entraîneur-e-s de football et de l'université STAPS Rouen



Photographie 3 : Entretien réalisé par Henri Auger-Gauthier, service civique, auprès d'un entraîneur

Nous avons proposé dans un premier temps **l'analyse statistique des attitudes des entraîneur-e-s** à l'aide (1) de questionnaires et (2) de mises en situation. Les items et situations proposées sont spécialement adaptés au contexte sportif. Une attention particulière a été portée à l'influence des normes, valeurs, statuts et règles de chaque groupe.

Dans un second temps nous avons souhaité réaliser des **entretiens** avec des entraîneurs, hommes et femmes, en activité. En effet, les entraîneur-e-s ont nécessairement un avis qui mérite d'être pris en compte dans une approche évaluative qui se veut objective et utile. Ces entretiens nous ont permis de comprendre « les freins » à l'acceptation de l'homosexualité dans le cadre sportif.

3.2. Population interrogée par questionnaire

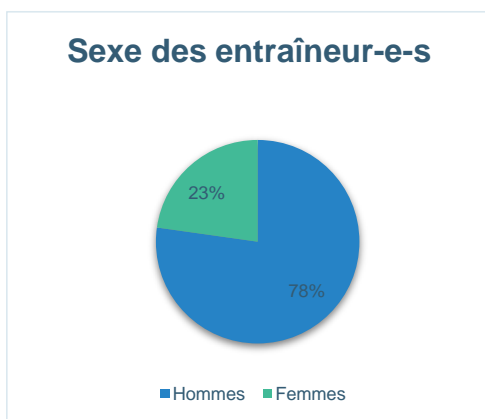
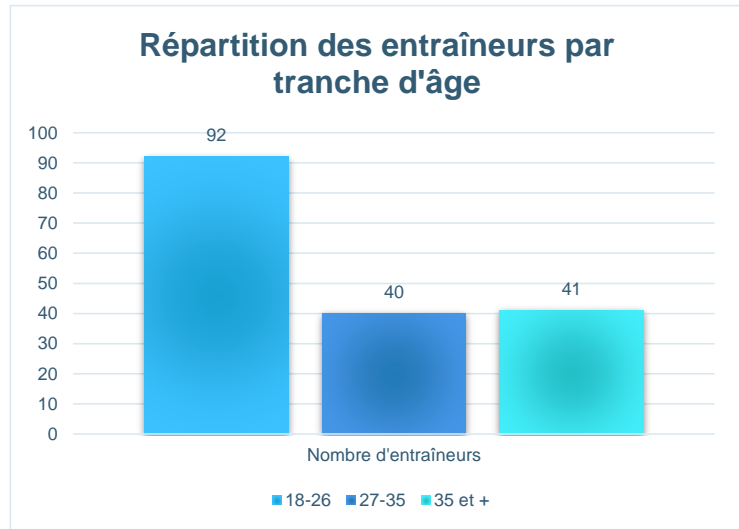
La passation des différents questionnaires a eu lieu dans 8 formations professionnelles, 8 clubs sportifs situés sur le département de la Seine-Maritime. Nous avons pu récolter 50 questionnaires d'entraîneur-e-s de groupes féminins et 112 questionnaires de groupes masculins (voir Annexe 2, p.64 pour une présentation du questionnaire).

Pour les entretiens, nous avons interrogés 20 entraîneur-e-s : 10 entraîneur-e-s de groupes masculins et 10 entraîneurs de groupes féminins. Ils ont été interrogés directement au sein de leur club ou dans les locaux de l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 (voir Annexe 3, p.68 pour une présentation de la grille d'entretien). Tous les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone et convertis au format .mp3.

3.2.1. Age et sexe des entraîneur-e-s

Sur les 182 entraîneur-e-s, 173 ont donné leur âge (95%). L'âge moyen des entraîneur-e-s de l'étude est de 28 ans. Les entraîneur-e-s de groupes masculins avaient sensiblement le même âge que les entraîneur-e-s de groupes féminins avec respectivement 27 ans et 29 ans. L'âge des entraîneur-e-s s'étendait de 19 à 75 ans.

Le graphique ci-contre illustre la répartition des entraîneur-e-s par tranche d'âge. Ainsi, la part de « jeunes » entraîneur-e-s, compris entre 18 et 26 ans est majoritaire. 92 entraîneur-e-s étaient donc en cours de formation ou jeunes diplômés.



Sur les 122 entraîneur-e-s de groupes masculins, 107 étaient de sexe masculin, soit 88%. Tandis que chez les entraîneur-e-s de groupes féminins, il y avait un équilibre homme – femme, 50%.

Au total, sur les 177 entraîneur-e-s répondants, 138 donc 78% étaient des hommes.

3.2.2. Age des sportifs

Chez les groupes masculins, la moyenne d'âge est de 16 ans. Chez les groupes féminins, la moyenne d'âge des sportives est de 17 ans, d'après 80% des répondants. Il y a donc une année qui sépare l'âge moyen des groupes entraînés par les entraîneur-e-s. Cette différence peut paraître surprenante car on sait, d'après plusieurs études qui ont été menées sur l'âge moyen des sportifs en fonction de leur sexe, que les femmes arrêtent plus tôt le sport en compétition que les hommes.

Cependant, notre panel prend aussi en compte les activités d'entretien du corps qui ont un fort succès auprès des femmes. Les activités d'entretien et de remise en forme (fitness et musculation) représentent 34% des entraîneur-e-s de groupes féminins interrogés par questionnaire. Pour ces activités physiques, l'âge moyen est de 25 ans pour la musculation (2 répondants sur 3), et de 34 ans pour le fitness.

De plus, le public sportif féminin de notre étude est très diversifié car il comprend des pratiquantes féminines très jeunes (<11 ans) sur des activités de compétitions (gymnastique essentiellement) mais aussi des pratiquantes féminines qui ont entre 25 et 40 ans sur des activités d'entretien du corps (fitness).

3.2.3. Catégorisation des sports

Sur la base de l'appropriation sexuée des pratiques, plusieurs travaux ont corroboré l'existence d'activités sportives masculines, féminines ou appropriées aux deux sexes (Fontayne, Sarrazin, & Famose, 2001; N Koivula, 2001; Nathalie Koivula, 1995; Matteo, 1988). Afin d'évaluer le degré de « masculinité » ou de « féminité » d'une pratique sportive deux modalités ont été privilégiées par ces travaux : établir une liste relativement exhaustive de sports et demander aux sujets s'ils considèrent chacun comme approprié aux hommes, aux femmes, ou aux deux sexes, ou bien référencer le nombre de licenciés fédéraux en fonction du sexe. Au regard de cette catégorisation, nous avons donc investigué plusieurs sports considérés comme masculins, féminins et mixtes afin de comparer les climats et les opinions des entraîneurs.

De façon générale, voici la liste des 35 activités physiques enseignées :

FOOTBALL, BASKETBALL, TENNIS, FITNESS, GYMNASTIQUE, ATHLETISME, RUGBY, NATATION, ESCALADE, HOCKEY SUR GLACE, HANDBALL, SECOURISME, ROLLER, BASEBALL, ULTIMATE, DANSE, WATERPOLO, TENNIS DE TABLE, UNSS, SPORTS DE COMBATS DIVERS, SPORTS COLLECTIFS DIVERS, ARTS MARTIAUX DIVERS, VOILE, TAEKWONDO, AVIRON, TRIATHLON, MUSCULATION, JUDO, FOOTBALL AMERICAIN, BADMINTON, EQUITATION, VOLLEYBALL, BOXE, GOLF ET ESCRIME.

On note ainsi la dominance de certaines activités sportives. En effet, 173 entraîneur-e-s ont précisé la pratique sportive la plus enseignée. Le football a été le sport le plus représenté avec 43 répondants, soit 25%. Ensuite, on retrouve la gymnastique et la natation avec 8%. Puis le fitness (7%) et le tennis (6%) et le handball (6%).

Les sports collectifs représentent 76/173 des répondants dont 65 entraîneur-e-s de groupes masculins. Le football est enseigné par 33% des entraîneur-e-s masculins contre 5% chez les groupes féminins. Il est aussi intéressant de relever que chez les groupes masculins, il y a plus de diversité des pratiques sportives. Comme nous l'avons vu précédemment, les pratiques féminines sont essentiellement regroupées autour des activités gymniques et d'entretien. Les sports collectifs sont tout de même représentés chez les groupes masculins avec 11/59 répondants (19%).

On constate aussi une pluralité des diplômes : formations universitaires en STAPS (Licence, Master et Doctorat), formations fédérales, formations professionnelles (BPJEPS/BEES).

3.2.4. Niveau de pratique

Sur l'ensemble des répondants par questionnaire, 57% se disaient entraîneur-e-s d'athlètes de niveau Départemental ou Régional (92).7% (27) entraînaient des groupes de loisirs ou sans compétition. 15 entraîneur-e-s, soit 9%, entraînaient uniquement des groupes de niveau National ou International. Les autres expliquaient entraîner des groupes multi-niveaux. Enfin, les entraîneur-e-s réalisaient en moyenne 10 heures d'enseignement par semaine. Cette répartition est similaire pour les entraîneurs rencontrés en entretien.

3.2.5. Répartition géographique des entraîneur-e-s

92% des entraîneur-e-s interrogés par questionnaire ont donné la commune où ils interviennent. Pour 72% d'entre eux, ils travaillent sur le Département de Seine-Maritime, notre champ géographique d'intervention. Les villes les plus représentées sont Rouen avec 33 personnes puis Le Havre 12 personnes. La Figure 1 illustre cette répartition géographique pour les entraîneur-e-s interrogés par questionnaire et en entretien.

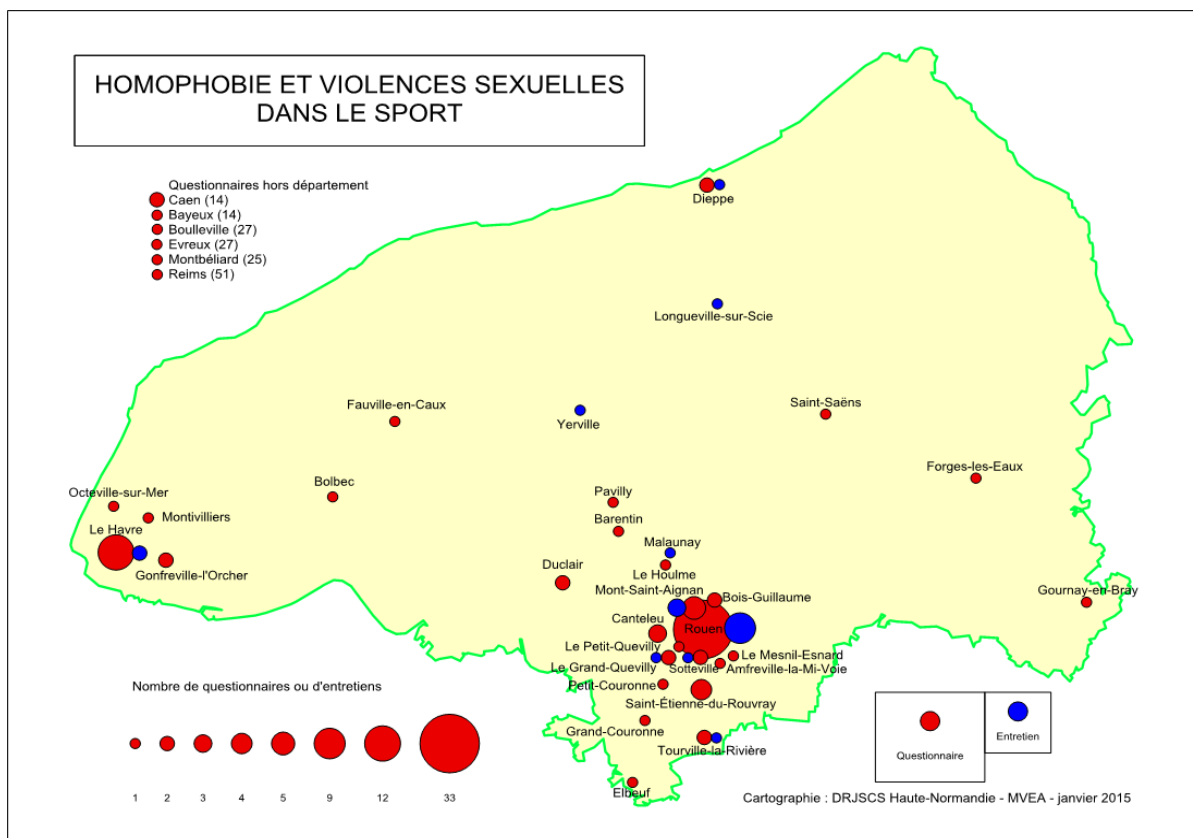


Figure 1 : Illustration de la répartition de l'échantillon sur le département de Seine Maritime et autres départements

3.3. Synthèse méthodologique

Méthode	Population	Outils	Traitement des données	Objectif
Statistique	Entraîneur-e-s : Masculins (N=102) Féminins (N=51)	Questionnaires	Analyses statistique	Evaluer, analyser les opinions et comportements des entraîneur-e-s
Entretien	Entraîneur-e-s : Masculins (N=10) Féminins (N=10)	Entretiens semi-directifs	Analyse de contenu	Evaluer, analyser les freins et les motivations des entraîneurs

4. Résultats

4.1. Les violences

4.1.1. Violences envers les sportifs

Chez les sportifs hommes, on constate que la première violence est verbale. Ainsi, 52% des entraîneur-e-s interrogés ont déclaré avoir entraîné des sportifs qui ont subi des violences verbales à plusieurs reprises (Cf. Tableau 1, p.23). 14% des entraîneurs ont également déclaré que leurs sportifs avaient subi au moins une fois cette forme de violence. On note que les acteurs de ces violences sont à la fois les parents, les entraîneurs et les sportifs eux-mêmes. La deuxième violence concerne les faits de violence psychologique. Pour 36% des entraîneur-e-s, les sportifs qu'ils ont entraînés ont subi des intimidations, des humiliations ou du harcèlement. La troisième violence concerne les actes de bizutage, pour 23% des entraîneurs.

Notons que les violences verbales et psychologiques sont apparues corrélées avec l'âge des entraîneurs ($p < .01$). Plus les entraîneurs sont âgés plus ils déclarent des faits de violence verbale et psychologique. Ceci confirme le caractère « répétitif », voire « courant » de ces violences.

En ce qui concerne les violences sexuelles, 3% des entraîneur-e-s ont déclaré avoir entraîné des sportifs qui ont été victimes d'actes de voyeurisme/exhibitionnisme. Malheureusement, 5% des sportifs ont été victimes d'atteintes sexuelles (tendresse insistante, contacts physiques, mains aux fesses, etc.). De plus, 4% des entraîneur-e-s ont déclaré avoir entraîné des sportifs victimes d'actes de « bizutages qui vont trop loin ». Dans les deux premiers cas, les agresseurs sont à la fois des encadrants comme des sportifs. Les bizutages qui vont trop loin ne concernent eux que les sportifs entre eux. Il s'agit ici de violences horizontales.

PRECISION

Notons qu'un grand nombre d'entraîneur-e-s ont répondu « je ne sais pas » pour l'ensemble des violences mesurées. Dans leur étude sur les violences dans le sport, Décamps et al.(2009) avaient proposé les mêmes modalités de réponse dans leur questionnaire. Ils estimaient que ces réponses « je ne sais pas » étaient une forme de réponse positive de la part des sportifs, ceux-ci étant interrogés directement sur les violences qu'ils avaient subi. Dans la mesure où nous avons proposé ici une forme d'hétéro-évaluation, les entraîneur-e-s répondant pour leurs sportifs, nous n'avons pas comptabilisé les réponses « je ne sais pas » comme positives. Néanmoins, il faut souligner la fréquence de ces réponses.

En complément, les entretiens réalisés avec les entraîneur-e-s se sont avérés particulièrement instructifs sur cette question. Voici l'ensemble des bizutages³ qui nous ont été rapportés :

- **Déshabiller un sportif, mettre le slip d'un des sportifs dans les tribunes et lui demander d'aller le chercher tout nu**
- **Se jeter du gel douche dessus**
- **Donner nu la carte du péage dans le minibus**
- **Se déguiser et chanter une chanson dans les tribunes en plein match**
- **Chanter devant tout le monde dans les vestiaires**
- **Déshabiller l'entraîneur dans le bus**
- **Etaler de la graisse sur tout le corps**
- **Traverser le bus nu devant toute l'équipe**
- **Bizutage dans les douches...**
- **Uriner dans le gel douche des autres**
- **Se jeter à l'eau**
- **Boire, faire boire, beaucoup d'alcool**
- **Porter les affaires des autres**
- **Se soumettre aux plus vieux**
- **Mettre une tape derrière la tête**
- **Bizutage sexuel (évasif, refus de donner des précisions)**
- **Montrer ses fesses aux piétons et automobilistes dans le bus**

Ainsi, les entraîneur-e-s qui sont souvent des anciens sportifs, connaissent ces bizutages et les qualifient parfois « *d'humiliants* ». Ils distinguent nettement le « **bizutage festif** », le « **bizutage rituel** », le « **bizutage d'intégration** » et le « **bizutage sexuel** ».

Néanmoins, le discours des entraîneur-e-s face au bizutage peut paraître ambivalent. Mike⁴, entraîneur d'aviron exprime : « *je ne suis pas pour le bizutage mais ça donne de l'ambiance.* » Ou bien pour un autre entraîneur : « *un bizutage n'est pas méchant. Si l'enfant prend ça comme de la violence c'est qu'il doit être faible psychologiquement.* »

Certains sont restés évasifs, préférant ne pas divulguer le contenu exact de ces agissements. Eric, un entraîneur de hockey sur glace a par contre tenu à expliquer

³Le bizutage est le fait d'amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants, que ce soit contre son gré ou non. Depuis 1998, le bizutage est un délit puni par la loi de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2275.xhtml>

⁴ Garantissant l'anonymat, les prénoms des entraîneur-e-s ont été modifiés.

qu' « aujourd'hui il y a beaucoup moins de bizutage qu'avant. Avant c'était trop. » Et de préciser : « peut-être parce qu'avec ce qui s'est passé au Canada et aux USA, il y a de la prévention. Les gens font attention. Avant c'était impossible de se plaindre. » Plusieurs campagnes de prévention contre les violences dans le hockey ont ainsi été créées en Amérique du Nord depuis les années 90. Il est donc intéressant de noter qu'elles ont eu un impact jusqu'en France. Gérard, entraîneur d'athlétisme exprime aussi l'idée que « les jeunes sont moins enclins à faire la fête, ils picolent moins. Ça peut venir de la diversité. Il y a plus de musulmans donc moins d'alcool. »

PRECISION

Comme pour les hommes, les réponses « je ne sais pas » n'ont pas été comptabilisées comme positives. Mais on note là encore, une fréquence élevée de ces réponses.

En outre, nous avons constaté que si les entraîneur-e-s connaissent l'existence des bizutages, ils souhaitent aussi rester à distance de ces questions. Mathieu, entraîneur de handball, explique par exemple : « tant que je n'ai pas de plainte je n'interviens pas. » Cédric, entraîneur d'escalade, est un des seuls à s'être positionné clairement contre le bizutage : « Je trouve qu'on n'intègre pas en humiliant, on ne crée pas de l'unité en humiliant quelqu'un. Je trouve cela complètement con. Il vaut mieux faire des week-ends ou les gamins pratiquent tous ensemble, ils apprennent à vivre ensemble le temps d'un week-end, dans leur activité et dans leur temps de vie classique. Et l'unité, la cohésion de groupe, elle vient de là, du fait de les amener tous dans le même sens ! »

Enfin, il faut préciser que cette question des violences sexuelles semble abordée très différemment en fonction de l'âge des sportifs. Par exemple, Luc qui entraîne une équipe de football sénior explique : « on ne parle pas de violence sexuelle, plutôt de leur expérience sexuelle du weekend. »

4.1.2. Violences envers les sportives

Chez les sportives, on constate que la première violence est, comme pour les hommes, la violence verbale. 52% des entraîneur-e-s interrogés ont déclaré avoir entraîné des sportives qui ont subi des violences verbales (Cf. Tableau 2, p.24). Là aussi, les acteurs de ces violences sont à la fois les parents, les entraîneur-e-s et les sportives elles-mêmes. Les deux autres formes de violences les plus souvent citées par les entraîneur-e-s sont les violences psychologiques (36%) et les actes de bizutage (23%).

En ce qui concerne les violences sexuelles, 10% des entraîneur-e-s ont déclaré avoir entraîné des sportives qui ont été victimes d'atteintes sexuelles (tendresse insistante, contacts physiques, mains aux fesses, etc.). Dans ce cas, les agresseurs identifiés sont les entraîneur-e-s. De plus, parmi les entraîneur-e-s que nous avons interrogés par questionnaires, 2% ont déclaré que les sportives qu'ils ont encadrées ont été victimes au moins une fois d'actes de voyeurisme et/ou d'exhibitionnisme, d'agressions sexuelles (viol, attouchement, fellation forcée, pénétration avec des objets) et d'actes de bizutage « qui vont trop loin ».

Dans le cadre des entretiens, plusieurs faits de violence nous ont été décrits précisément. Par exemple, un entraîneur d'aviron nous a révélé qu'un de ses anciens dirigeants a été accusé d'avoir mis une claque sur les fesses d'une jeune fille. Les parents ont porté plainte mais l'affaire a été classée sans suite, selon les dires de l'entraîneur. Ceci illustre néanmoins l'importance de l'interprétation des faits, du point de vue de la victime et de l'accusé. Suite à cet événement, le club a dû prendre des mesures concernant les rapports-entraîneur-entraînées, avec une difficulté, « *il n'y avait pas à l'époque d'entraîneuse féminin pour les filles* ». De plus, l'entraîneur interrogé explique que « *ça nous met en garde, ça nous dit de faire attention à ce que l'on dit et ce que l'on fait suivant les personnes.* » Et il conclut : « *il ne faut pas être trop pote avec les jeunes, il faut mettre de la distance entre entraîneur et entraîné.* »

Sonia, instructrice d'équitation et dirigeante d'un club hippique, est également revenue sur cette question de la proximité entre entraîneur (de sexe masculin) et entraînée. Elle pointe les spécificités de sa discipline en la matière. « *Dans le cheval, des moniteurs qui « sautent les gamines » il y en a partout. Dans ma structure, j'ai eu le droit à un moniteur qui « sautait une gamine » de 16 ans, et je me suis retrouvée en garde à vue il y a deux ans. C'était un enseignant que j'avais depuis neuf ans. J'avais eu des alertes avec une première apprentie mais je n'avais jamais eu confirmation de l'histoire⁵.* » Selon cette entraîneuse, ces faits ne sont pas isolés. Elle explique ainsi avoir eu connaissance d'autres violences, y compris envers des sportives plus jeunes : « *Il y a plein d'histoires de gamines de 14 /15 ans⁶ qui sortent avec leurs moniteurs. Parce que le moniteur, quand il est en haut de son cheval, il a une aura qu'aucun autre sportif n'a [...]. Et c'est très classique l'aura du moniteur d'équitation.* »

⁵Le fait rapporté par cet institutrice est clairement identifié en droit comme une atteinte sexuelle sur mineur de plus de 15ans, sans menace, ni surprise, ni violence et peut être puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende, Article 227-27 du Code pénal. Précisons qu'une procédure judiciaire est en cours.

⁶ Dans le cas de violences sexuelles, les peines sont augmentées si la victime était âgée de moins de 15ans au moment des faits http://www.justice.gouv.fr/publication/fp_agressions_sexuelles.pdf

Le témoignage de cette dirigeante est particulièrement marquant car il met en avant la récurrence des faits de violence, ou qui peuvent être interprétés comme des violences sexuelles, dans l'équitation. Elle exprime clairement l'idée que « *cela se sait, mais ça ne se dit pas. Puis un jour, « ça pète à la gueule »* ». Or, lorsque les affaires sont divulguées, voire qu'une plainte est déposée, les dirigeants de club peuvent se retrouver isoler. « *On est seul* », seul à assumer des responsabilités multiples et lourdes. En ce sens, ce témoignage illustre la nécessité de mieux accompagner les victimes de violences sexuelles y compris les structures sportives.

En complément, un autre entraîneur nous a alertés sur le fait que le problème des violences et notamment des bizutages se posent encore plus aujourd'hui, à cause des réseaux sociaux. « *Une fille a quitté le club suite à ça. Des moqueries qui ont circulé sur les réseaux sociaux.* » Les sportifs semblent ainsi garder une trace des bizutages, une photographie, et cette photo peut ensuite circuler facilement sur internet ou être échangée par téléphone portable⁷. Teddy qui entraîne des équipes de rugby filles et garçons, explique que même chez les filles « *ce sont les leaders de groupe qui conditionnent l'orientation du bizutage.* » Et il exprime l'idée, que « *dans la normalisation, au-delà du bizutage, l'homosexualité du leader peut donner une orientation au bizutage* » dans un sens plus sexuel ou plus normé « *lesbien* ».

Arnaud quant à lui, entraîneur de patinage sur glace, nous a alertés sur le fait que historiquement « *tous les vestiaires sont mixtes* » dans son sport. Filles et garçons se changent ensemble. « *Ca fait partie de la coutume* ». Or, certains parents se sont plaints de cette situation, qui peut tendre vers des actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Certains parents se sont également plaints du fait que des entraîneurs (hommes) pouvaient rentrer dans les vestiaires pendant que les filles se changeaient, ce qui est interdit dans son club. Un autre entraîneur explique également que les évènements relatés dans la presse ou les « *rumeurs* » sur certains clubs/entraîneurs alertent les parents. « *Du coup les parents peuvent être inquiets, ils sont méfiants ils posent des questions, savoir comment ça se passe avec les enfants.* »

Enfin, un entraîneur est revenu sur la difficulté d'exprimer ces questions relatives aux violences sexuelles. Il explique que beaucoup de « *rumeurs* » et « *d'histoires* » circulent au sein de sa fédération : « *il sort au moins deux histoires par an à l'INSEP ou au sein des pôles et sports études. Les histoires sortent, soit parce que les parents les dénoncent soit parce que l'athlète grandit et va faire sortir l'affaire* ». Mais il explique également que « *lorsqu'il y a des*

⁷Ce fait se rapproche notamment du harcèlement à l'école et des nouvelles formes de violences entre jeunes (Ref)

entraîneurs qui travaillent pour la fédération qui sont accusés de violence, elle s'arrange pour étouffer l'affaire ». Et cet entraîneur n'hésite pas à décrire sa fédération comme « *une sorte de mafia* ». En ce sens, on comprend que la question des violences, y compris sexuelles, reste un sujet extrêmement délicat à aborder dans le champ sportif. D'un côté les sportifs n'osent pas parler, par peur d'être stigmatisé. De l'autre les fédérations préfèrent résoudre les problèmes en interne, pour ne pas être non plus identifié comme « un sport à problème ». Cette réflexion sera discutée plus longuement dans la partie analyse, en complément des éléments d'enquête sur l'homophobie et les pratiques des entraîneur-e-s.

Tableau 1 : Violences déclarées par les entraîneur-e-s concernant les sportifs qu'ils ont entraînés

	<i>Vous avez entraîné des sportifs qui ont été confrontés à :</i>	<i>Non, jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>	<i>Oui, une fois</i>	<i>Oui, plusieurs fois</i>	<i>Si oui, qui était à l'origine des violences</i>
1	Des actes de bizutage	60%	17%	8%	15%	Les sportifs
2	Des faits de violence verbale (insulte, injures)	25%	8%	14%	52%	Parents, entraîneurs et sportifs
3	Des faits de violence psychologique (intimidation, humiliation, harcèlement)	48%	15%	10%	26%	Entraîneurs et sportifs
4	Des actes de voyeurisme et/ou d'exhibitionnisme	87%	11%	2%	1%	Sportifs et encadrants
5	Des actes d'harcèlement sexuel (chantage, humiliation répétées à caractère sexuel)	88%	11%	0%	1%	/
6	Des atteintes sexuelles (tendresse insistante, contacts physiques, mains aux fesses, etc.)	87%	9%	4%	1%	Sportifs et entraîneur-e-s
7	Des agressions sexuelles (viol, attouchement, fellation forcée, pénétration avec des objets)	93%	7%	0%	0%	/
8	Des actes de bizutage « qui vont trop loin »	90%	6%	3%	1%	Sportifs

Tableau 2 : Violences déclarées par les entraîneur-e-s concernant les sportives qu'ils ont entraînés

	<i>Vous avez entraîné des sportives qui ont été confrontées à :</i>	<i>Non, jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>	<i>Oui, une fois</i>	<i>Oui, plusieurs fois</i>	<i>Si oui, qui était à l'origine des violences</i>
1	Des actes de bizutage	58%	26%	4%	12%	Les sportives
2	Des faits de violence verbale (insulte, injures)	38%	10%	20%	32%	Parents, entraîneurs et sportives
3	Des faits de violence psychologique (intimidation, humiliation, harcèlement)	46%	16%	16%	20%	Entraîneurs et sportives
4	Des actes de voyeurisme et/ou d'exhibitionnisme	90%	8%	2%	0%	/
5	Des actes d'harcèlement sexuel (chantage, humiliation répétées à caractère sexuel)	88%	12%	0%	0%	/
6	Des atteintes sexuelles (tendresse insistante, contacts physiques, mains aux fesses, etc.)	76%	14%	4%	6%	Entraîneurs
7	Des agressions sexuelles (viol, attouchement, fellation forcée, pénétration avec des objets)	86%	12%	2%	0%	/
8	Des actes de bizutage « qui vont trop loin »	84%	14%	2%	0%	/

4.2. L'homophobie

4.2.1. Opinions des entraîneur-e-s

Pour évaluer les opinions des entraîneurs envers les gays spécifiquement, nous leurs avons présenté 5 affirmations (Ex : « Les rapports sexuels entre deux hommes sont une erreur »). Les items sont évalués sur une échelle en 5 points allant de 1 = « *pas du tout d'accord* » à 5 = « *tout à fait d'accord* ». Au total, leurs opinions varient donc de 5 à 25. Une opinion proche de 5 illustre une opinion très positive de l'homosexualité masculine. 25 illustre une opinion très négative. Pour plus de précisions, il est également possible de catégoriser les réponses des entraîneur-e-s en 5 catégories, comme illustré en Annexe 4, p.69.

Tableau 3 : Répartition des opinions envers les gays et les lesbiennes déclarées par les entraîneur-e-s

	Opinions très positives	Opinions positives	Opinions ambiguës	Opinions négatives	Opinions très négatives
Entraîneur-e-s de groupes masculins envers les GAYS	41%	36%	15%	5%	3%
Entraîneur-e-s de groupes féminins envers les LESBIENNES	66%	26%	8%	0%	0%

Au regard de cette catégorisation, nous constatons que les entraîneur-e-s ont déclaré dans cette enquête des opinions globalement positives envers l'homosexualité. Comme illustré dans le Tableau 3, 77% (N=86) des entraîneur-e-s de groupes masculins ont déclaré des opinions positives envers l'homosexualité masculine. 88% (N=46) des entraîneur-e-s de groupes féminins ont également déclaré des opinions positives envers les lesbiennes. Cependant, nous devons nuancer ce dernier résultat car les réponses des entraîneur-e-s de groupes féminins sont apparues incohérentes statistiquement. En ce sens, plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour interpréter cette « incohérence » : une tendance à répondre trop rapidement, une incompréhension des items ou bien encore une tendance à « camoufler » ses opinions⁸.

⁸Comme nous allons le voir, les réponses incohérentes des entraîneur-e-s de groupes féminins envers les lesbiennes sont d'autant plus surprenantes que lorsque nous les avons interrogés pour leurs sportifs et leurs dirigeants, leurs réponses sont apparues cette fois statistiquement valides (Cf. Tableau 6 p.70).

En outre, et afin d'évaluer plus précisément le contexte « homophobe⁹ », nous avons proposé aux entraîneur-e-s de répondre une seconde fois aux mêmes questions mais cette fois en se mettant à la place de leurs sportifs et de leurs dirigeants. Par exemple, l'affirmation « *Les rapports sexuels entre deux hommes sont une erreur* » devenait « *pour les sportifs que j'entraîne, les rapports sexuels entre deux hommes sont une erreur* » et « *pour mes dirigeants, les rapports sexuels entre deux hommes sont une erreur* ». Ainsi selon les entraîneur-e-s de garçons, ce sont les sportifs qui sont les plus hostiles aux homosexuels. Viennent ensuite les dirigeants et les entraîneur-e-s s'auto-déclarent eux comme les plus tolérants¹⁰.

Pour les entraîneur-e-s de groupes féminins, ils estiment que les dirigeants sont les plus hostiles, ce qui est cohérent avec la littérature scientifique. En revanche et de façon plus inattendue, les entraîneur-e-s s'estiment plus tolérants que les sportives envers l'homosexualité. Ce résultat peut surprendre tant nous savons que les travaux récents qui se sont intéressés à l'homosexualité féminine dans le sport, ont démontré la grande tolérance des sportives entre elles. Nous allons donc présenter maintenant les réactions des entraîneur-e-s face au coming out d'un ou d'une de leurs sportives.

4.2.2. Réactions et émotions des entraîneur-e-s face au coming out

Actuellement, de plus en plus de sportifs professionnels osent faire leur coming out¹¹. Nous avons donc voulu anticiper la réaction des entraîneur-e-s si un ou une de leurs athlètes faisait son coming out. Ce chapitre analyse donc les réponses des entraîneur-e-s aux différentes questions posées, leurs émotions ainsi que leurs réactions réelles, car comme vous allez le voir, certains ont déjà dû faire face à un coming out dans leur groupe d'entraînement.

Dans un premier temps, nous pouvons préciser la diversité dans l'orientation sexuelle des entraîneur-e-s eux-mêmes. Sur l'ensemble des répondants (5 entraîneurs n'ont pas répondu à cette question), 148 soit 94% se sont déclarés hétérosexuels. 8 se sont définis comme

⁹Un des entraîneur-e-s interrogé ne connaissait pas le terme d'homophobie. Rappelons donc qu'il s'agit de manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être.

¹⁰Différences significatives ($p < .001$) obtenues à l'aide de tests de comparaisons de moyennes.

¹¹Le coming out, contraction de l'expression coming out of the closet, ou sortir du placard, désigne principalement l'annonce volontaire d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre. Ce fait de « rester dans le placard » tend à diminuer au regard d'une acceptation grandissante de l'homosexualité comme une caractéristique privée. Le coming-out peut se faire dans un ou plusieurs milieux : les membres de la famille (proche/éloignée), les amis, les collègues, les voisins, etc.

homosexuels (4 hommes et 4 femmes), soit 5%, et 1 entraîneur comme bisexuel. De même, on note que seulement la moitié des entraîneur-e-s confie avoir un ami gay ou une amie lesbienne dans leur entourage. Cette proximité est en revanche différente en fonction du sexe des entraîneur-e-s, les entraîneuses femmes ayant significativement plus d'amis homosexuels (gays et lesbiennes) que les hommes. Ceci est dommageable car les analyses de corrélation¹²réalisées indiquent que plus les entraîneur-e-s hommes ont des amis homosexuels plus ils déclarent des opinions positives envers l'homosexualité ($p < .05$).

	Groupes masculins		Groupes féminins	
	Oui	Non	Oui	Non
Je serais étonné car je ne connais pas de sportif(ve) homosexuel(le)	30%	70%	10%	90%
Je serais surpris car c'est un sujet tabou dans le sport	28%	72%	14%	86%
Je serais surprise car je n'ai pas été formé(e) à ça	26%	73%	4%	96%
J'aurais peur de me doucher ou que les autres se douchent avec elle/lui	18%	82%	16%	82%
J'aurais peur que cela crée des tensions dans le groupe	46%	54%	52%	48%
Cela ne me dérangerait pas mais je pense qu'il sera difficile pour lui/elle de poursuivre sa pratique sportive	2%	93%	16%	82%
Je demanderais à changer d'équipe, de club	3%	97%	2%	98%
Je préférerais qu'il/elle change d'équipe, de club	4%	96%	2%	98%
J'aurais peur que le groupe soit moins performant	9%	91%	12%	88%

Tableau 4 : Réponses des entraîneur-e-s face au coming out éventuel d'un(e) de leurs sportifs(ves)

Dans un second temps, il semble que les réactions des entraîneur-e-s soient assez soutenantes. Comme l'illustre le tableau ci-dessus, la plupart des anticipations des entraîneur-e-s sont positives. Notons tout de même que 30% des entraîneur-e-s de garçons admettent ne pas connaître de sportifs gays. 28% considèrent également l'homosexualité comme toujours tabou dans le sport.

De même, la grande crainte des entraîneur-e-s est envers les conflits que cela pourrait avoir au sein de leur groupe d'entraînement ou de leur équipe. Par exemple, Mathieu entraîneur de handball a exprimé qu'il n'avait jamais eu de joueur gay dans son équipe. Mais si cela devait

¹²Corrélations de Bravais-Pearson significatives à .05

arriver ? : « *Je dirai que cet homme a choisi une orientation sexuelle qui le regarde et que ça ne retire rien à ses compétences sportives. Si les joueurs sont hostiles, j'en parlerai aux dirigeants pour voir si on doit le garder dans le club.* » Clairement, cet entraîneur privilégie donc la « cohésion » de son équipe, quitte à se mettre en irrégularité vis-à-vis de la loi. Car dans le cas présent, exclure un joueur parce qu'il est gay sous prétexte que cela influence négativement l'ambiance du groupe, est une discrimination au regard de la loi.

Gilles, entraîneur et dirigeant en taekwondo, a également relaté l'expérience qu'il a eu avec un athlète homosexuel : « *En fait, c'est arrivé sur le circuit de compétition, il y avait un athlète qui était assez fort et qui imposait le respect parce qu'il était fort. Personne ne venait le titiller sur ses affaires de sexe, de différence, parce qu'ils avaient tout bonnement peur de « prendre un pain ». Et lui était assez à l'aise avec son homosexualité, il l'a dit.* »

Gilles a aussi relaté l'expérience qu'il a eu avec un de ses jeunes sportifs : « *J'ai eu un jeune chez les loisirs, je connaissais assez bien la famille parce qu'on avait les enfants qui s'étaient inscrits au club, et eux-mêmes étaient assez impliqués dans la vie du club. Lui a pratiqué une année, mais il n'a pas eu de problèmes, on voyait qu'il avait un petit peu des tendances, mais on ne savait pas véritablement s'il était gay ou pas. Un jour j'allais à la salle et j'étais au feu rouge, il était assis devant la Fac de Droit avec son copain, ils se sont embrassés, et il m'a vu et il s'est glacé quand même, donc il n'est pas revenu s'entraîner tout de suite. Il a laissé passer un peu de temps. Puis il est revenu mais il était un peu pataud. Puis j'ai été vers lui pour lui dire que je savais.* » Et quand on lui demande s'il a gardé cela pour lui ou s'il en a parlé à quelqu'un il rebondit : « *J'en ai parlé à sa mère, elle a rigolé et m'a dit « mais il a dû être gêné parce que c'était toi », sa mère était déjà au courant. Et quand je l'ai revu, je lui ai dit « alors tu me caches quelque chose ? » Et les autres ont un petit peu souri, parce qu'ils avaient capté que ça devait être une situation comme ça, que je l'avais vu son copain. Et dans le groupe d'ados il n'y a eu aucun problème. Il ne s'est jamais fait chambrer ou quoi que ce soit.* »

Joseph, qui dirige un club de boxe explique que « *si j'ai un sportif qui est homosexuel je lui demanderai pourquoi. J'essaierai de savoir son enfance. Est-ce qu'il a eu des attouchements. Mais sans le brusquer. Dis-moi comment tu es devenu homosexuel. Quand on voit les gosses qui veulent s'habiller en fille et vice versa. J'en ai une là, quand je la vois arriver je rigole. Elle est habillée comme un mec. C'est beaucoup l'éducation ça. On n'habille pas un garçon en fille ou on n'habille pas une fille en garçon.* »

Pour un autre entraîneur que nous avons rencontré, en patinage sur glace, s'est posé la question du vivre ensemble, entre hétérosexuels et homosexuels. Dans son groupe d'entraînement, un joueur a déclaré ouvertement son homosexualité. *« Un seul problème s'est posé un jour du fait de son homosexualité. Un jour de compétition à l'extérieur, un patineur ne voulait pas et a refusé d'être dans la même chambre que le garçon homosexuel. »*

Fany elle, entraîneure de voile, pense que si un de ses sportifs faisait son coming out elle ne dirait *« rien du tout, car il n'y a rien à dire »*. Pour un autre éducateur sportif, il est difficile de savoir comment il réagirait car avoue n'avoir jamais été confronté à cette situation *« et le problème c'est que nous n'avons pas de formation. »* En judo, Thierry explique également qu'il ne connaît pas de sportifs homosexuels et émet l'hypothèse qu'ils *« se cachent »*. Alexandre qui entraîne lui des tennismen déclare lui : *« j'en connais un ou deux ici, que je croise, mais ça ne change pas grand-chose concrètement. »*

En tous les cas, cette « absence » de sportifs homosexuels ou officiellement homosexuels interroge certains encadrants que nous avons rencontrés. Teddy, entraîneur de rugby, explique par exemple que le fait qu'il existe peu de sportifs homosexuels est significatif en soi. Selon lui, *« ces personnes-là ne se sentent pas en mesure de pouvoir affirmer leurs homosexualités, c'est-à-dire qu'ils doivent se sentir menacés par une forme de discrimination, sinon il n'y a aucune raison pour qu'il ne le fasse pas. »* Mais cet entraîneur met aussi en avant la très grande différence entre le rugby masculin et féminin. *« A haut niveau (rugby) je dirais qu'il y a près de 50% de joueuses homosexuelles, je ne connais pas les chiffres pour le reste de la population mais on est bien au-dessus... »* Et il complète : *« au rugby je n'ai jamais entendu de propos homophobes chez les filles sur le terrain mais chez les garçons, le vocabulaire est violent et c'est de l'homophobie ordinaire quotidienne, comme « on n'est pas des tarlouzes... on ne va pas se faire enculer ». C'est culturel et moi je les ai aussi utilisés quand j'étais jeune. C'est un « discours de guerre » pour se donner de la force mais malheureusement d'autres le pensent vraiment. Et c'est sûr qu'un jeune qui n'est pas déterminé dans sa sexualité ça va le bloquer et l'influencer. »*

De même, Mathieu explique également qu'il y a une nette différence dans l'acceptation de l'homosexualité entre les hommes et les femmes. Il explique que *« dans le golf, chez les femmes, il y a beaucoup de lesbiennes, dans le haut niveau il y en a vraiment beaucoup »*. Et il exprime également le fait que *« pour les sportives lesbiennes, ça donne l'impression que c'est plus simple. En tous les cas j'entends plus parler de ça que de garçons. »*

En outre, les émotions déclarées par les entraîneurs confirment cette analyse. Face à un coming out, leurs 5 premières émotions sont : la tranquillité, la joie, la surprise, la tristesse et la peur. Les émotions positives de tranquillité, de joie et de surprise prédominent à la fois chez les entraîneurs de filles et de garçons. On note tout de même une plus grande joie déclarée par les entraîneurs de groupes féminins.

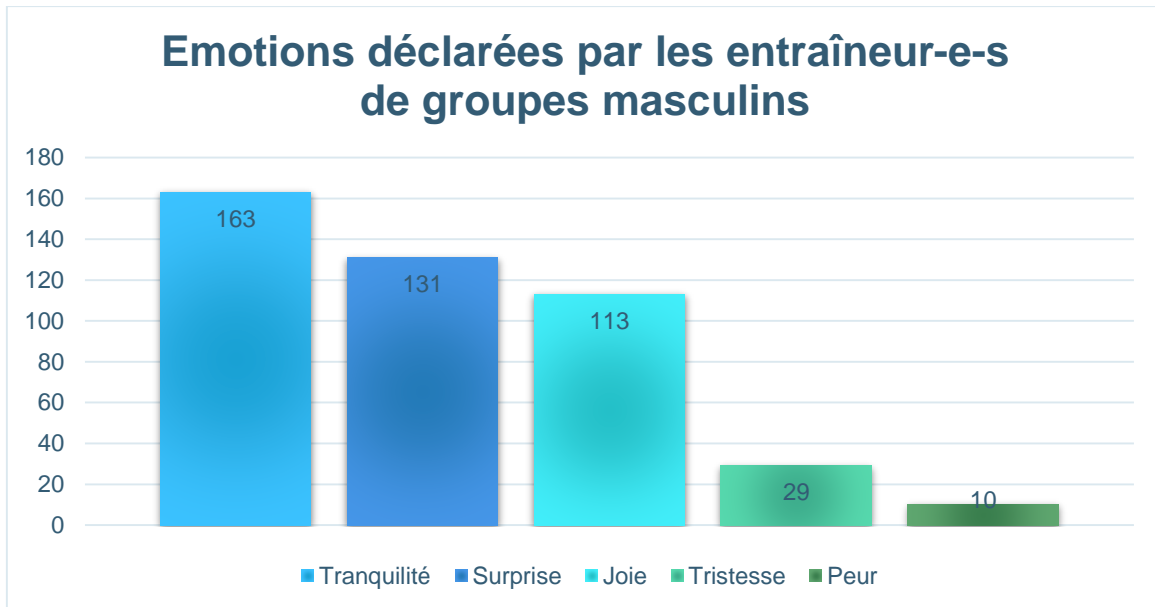


Figure 2 : Illustration des 5 émotions les plus citées par les entraîneur-e-s de groupes masculins en réaction à un coming out d'un de leurs joueurs

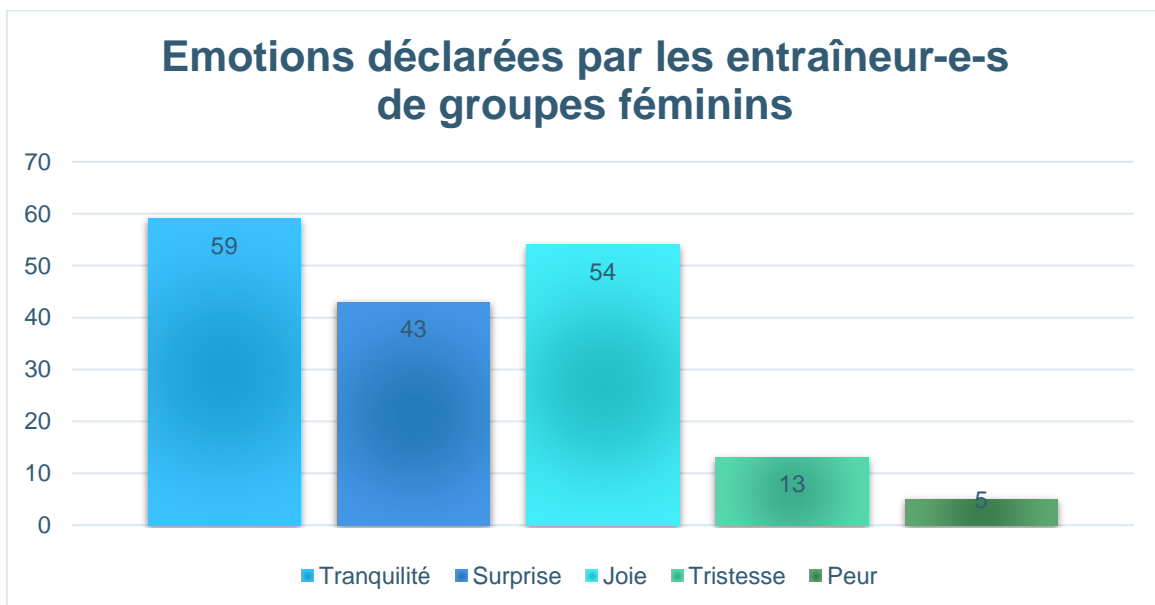


Figure 3 : Illustration des 5 émotions les plus citées par les entraîneur-e-s de groupes féminins en réaction à un coming out d'une de leurs joueuses

Les entraîneur-e-s de groupes féminins semblent également plus habitués à « gérer » cette question de l'homosexualité féminine. Mike, un entraîneur d'aviron explique par exemple que « *sur un seul stage de l'équipe de France, deux couples se sont créés.* » Pour teddy, « *chez les filles vu que c'est très assumé je n'ai pas besoin de l'aborder car tout le monde l'assume, les homos comme les hétéros du groupe.* » clairement, cet entraîneur nous a alerté sur une forme d'hétérophobie ou de pressions exercée sur les hétérosexuelles, qui pourrait exister dans les équipes féminines. Il évoque la pression que certaines joueuses homosexuelles peuvent mettre sur les autres filles : « *Je n'ai pas d'attention particulière par rapport à cela, la seule attention en fin de compte c'est sur la pratique de la sexualité, notamment chez les mineures, faire attention que les filles soient dans une position de choisir leur sexualité et de ne pas se retrouver dans une sorte de pression, qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre. Au quotidien, on écoute les discussions, après on va voir les joueuses, celles qui mettent la pression, comme celles qui subissent la pression. Pour expliquer que ce n'est pas le terrain, pas le lieu, qu'on n'est pas une agence de rencontre. Alors on parle de pression, mais c'est ni plus ni moins que de la séduction.* »

En conclusion de cette partie sur l'homosexualité, on peut donc constater que les entraîneur-e-s adoptent des règles/comportements plus ou moins claires en ce qui concerne l'homosexualité et plus généralement la sexualité. C'est pourquoi, cette 3^{ème} partie résultats sera consacrée à l'ensemble des pratiques des entraîneur-e-s.

4.3. Les pratiques des entraîneur-e-s

Dans ce chapitre, nous allons présenter les pratiques des entraîneur-e-s interrogés. Une attention particulière sera portée à la cohérence entre leurs valeurs, leurs comportements effectifs sur le terrain, les normes promues et leur satisfaction vis-à-vis de leurs formations.

4.3.1. Les valeurs mises en avant

Nous avons présenté une liste de 80 valeurs, les 80 valeurs les plus communément citées par les français. Les entraîneur-e-s devaient en choisir 5 qui représentaient au mieux leurs valeurs du sport. Ce sont également les valeurs qu'ils souhaitaient mettre en avant dans leur club. La Figure 4 illustre leurs résultats. On constate ainsi que **les 5 valeurs les plus citées sont : le plaisir, la convivialité, le respect, la compétition et la passion.** En premier lieu, viennent donc les notions de plaisir et de convivialité, ce qui renvoie à l'aspect « ludique » du

sport. Vient ensuite la notion éducative de « respect ». Puis la notion de compétition et enfin de passion.

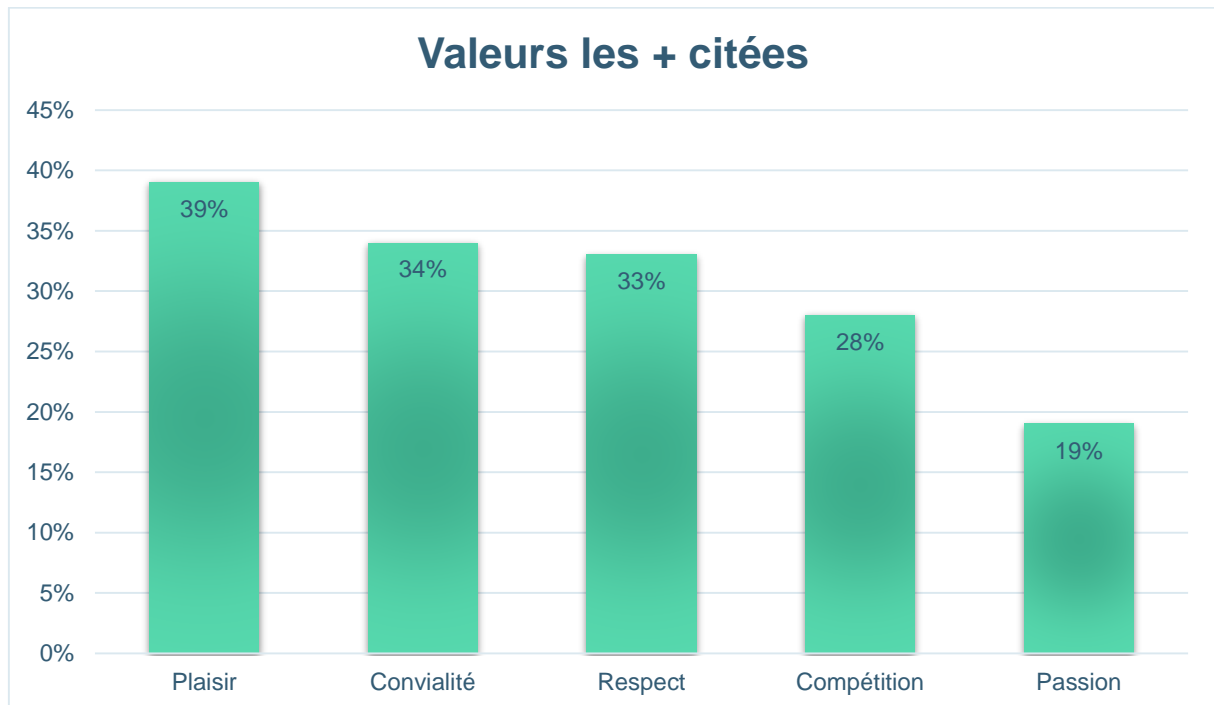


Figure 4 : Illustration des 5 valeurs les plus citées par les entraîneur-e-s

Lors des entretiens réalisés, les entraîneur-e-s ont également insisté sur la notion de respect. Eric, entraîneur de hockey sur glace explique par exemple : « *Je veux gagner tous les matchs mais pas n'importe comment. Je fais attention aux valeurs. Je pense que la plus grande valeur c'est le respect.* »

4.3.2. Les attentes envers les sportifs

Cinq comportements typiques de la part des sportifs ont été proposés aux entraîneur-e-s. Ces éléments faisaient référence aux comportements des sportifs en match (combativité, respect des consignes), à l'entraînement (ponctualité, engagement), pendant les hors-saison (prise de poids, contact), la vie sociale (sorties, amitiés) et les comportements de masculinité/féminité (musculature, virilité, apparence physique féminine, tenue vestimentaire). Ce sont les 5 normes que l'on retrouve le plus fréquemment dans la littérature (Carron, Hausenblas, & Eys, 2005). En somme, elles représentent ce que les entraîneur-e-s attendent de

leurs sportifs. Comme nous avons obtenu des différences significatives envers les entraîneur-e-s de groupes masculins et féminins, ces attentes seront présentées séparément.

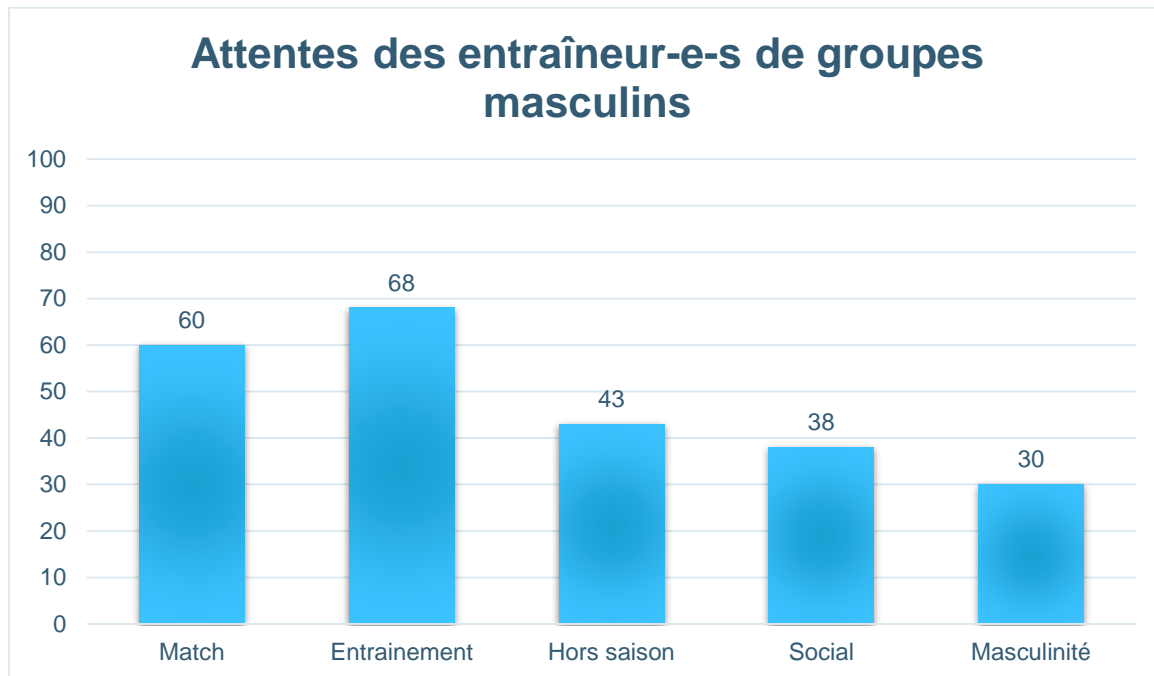


Figure 5 : Illustration des attentes des entraîneur-e-s de groupes masculins envers leurs sportifs

En ce qui concerne les entraîneur-e-s de groupes masculins, on constate que les premières attentes sont envers les entraînements et les matchs. Précisons que les attentes varient de 0 à 100. Plus elles sont élevées, plus les entraîneur-e-s sont en attentes envers leurs sportifs. Les deux normes les plus élevées chez les hommes font référence à la compétition et à l'aspect technique/tactique du sport. Viennent ensuite les attentes liées au hors saison et au social. Enfin, les entraîneur-e-s ont des attentes envers la masculinité à hauteur de 30/100. Cette question de la masculinité même si elle est positionnée en dernière, dans l'ordre des attentes proposées, reste importante. Par exemple, un entraîneur nous a rapporté la situation qu'a vécue un de ces collègues handballeur. Il explique : « *dans l'équipe d'un collègue, il y avait un garçon efféminé, c'était un peu le bouc émissaire.* » Ainsi, comme l'explique Luc en football, « *quand on est pas dans les normes on est rejeté* ».

Pour les entraîneur-e-s de groupes féminins (Cf. Figure 6, p.34), on constate que les premières attentes sont également envers l'entraînement (69/100) et les matchs (58/100). Viennent ensuite les normes envers les comportements hors saison et favorisant la convivialité,

mais dans des proportions moindres comparées aux garçons. Enfin, les attentes envers la féminité (tenue vestimentaire, apparence physique, etc.) sont faibles (13/100), soit deux fois moins importantes que pour les garçons.

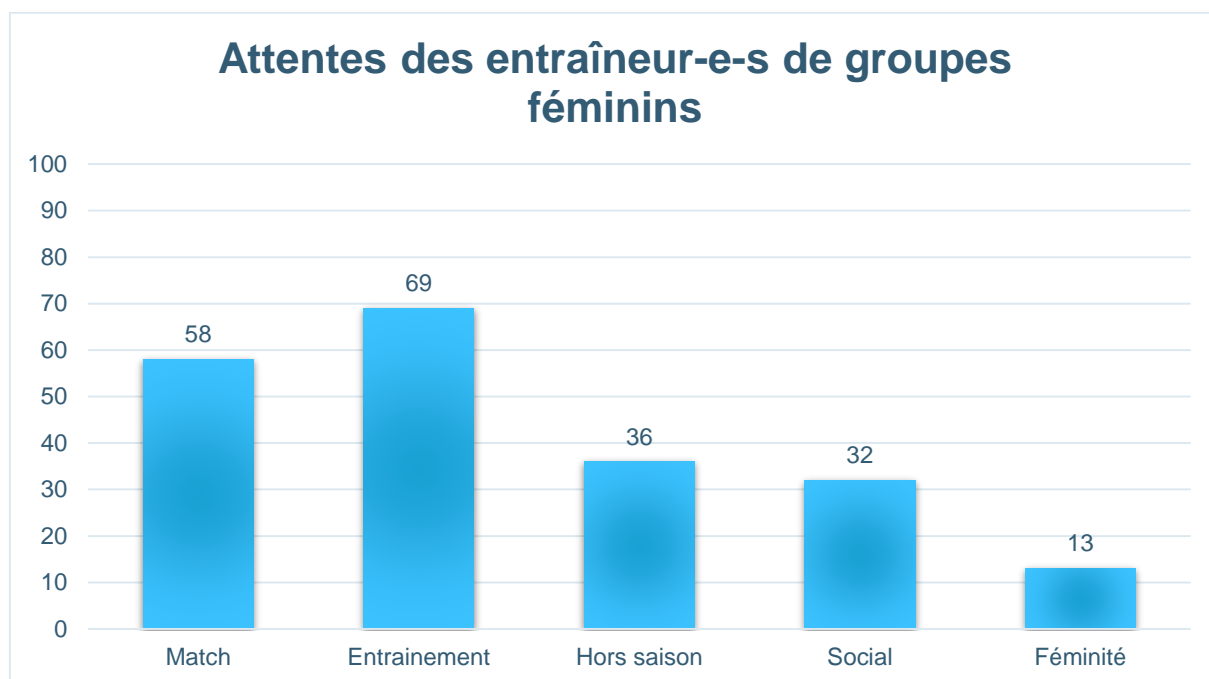


Figure 6 : Illustration des attentes des entraîneur-e-s de groupes féminins envers leurs sportives

4.3.3. Autorité et règles fixées par les entraîneur-e-s

L'objectif de cette section était d'analyser les comportements effectifs des entraîneur-e-s au sein de leur club et avec leur groupe d'entraînement. Nous avons distingué 5 types de comportements ou de règles que les entraîneur-e-s fixent généralement vis-à-vis : (1) des matchs et des entraînements, (2) la vie de club, (3) le rapport au corps et à la sexualité, (4) les discriminations et la diversité et (5) les règles liées à la santé ou l'hygiène de vie. Pour chaque thématique nous avons proposé un ensemble de 6 comportements aux entraîneurs. Ils devaient mentionner s'ils imposaient cette règle ou non. Précisons que comme aucune différence statistique n'a été observée entre les entraîneur-e-s de groupes masculins et féminins pour ces « règles », elles seront présentées ensemble.

Ainsi, il apparaît que les entraîneur-e-s interviennent avant tout sur les règles liées aux matchs et aux entraînements (moyenne de 4.8 comportements sur 6). Viennent ensuite les règles liées à la santé (3.8), aux discriminations (3.0), à la vie de club (2.9) et en toute fin à la sexualité (1.6). La Figure 7 illustre l'ensemble des comportements. On constate alors que la plupart des

entraîneur-e-s mettent en place les 6 règles liées aux entraînements et aux matchs que nous avons listées. Les règles liées à la vie de club sont-elles beaucoup plus rares.

En complément de cette analyse, on constate que les règles envers les discriminations et la diversité sont très aléatoires. De fait, il apparaît que seulement 26 entraîneur-e-s ont mis en place des règles sur « le port du voile et de certains signes religieux » (item 3) et seulement 36 ont mis en place des règles envers « la nourriture en cas de déplacement » (item 4). Les entraîneur-e-s semblent en revanche avoir un discours, de nature général, envers les incivilités (item 1), les insultes (item 2) et dans une certaine mesure les discriminations au regard de la loi (item 6).

Les entretiens réalisés sont également très instructifs sur cette question. Clairement, ils confirment une évolution des mentalités, dans un sens où les discriminations sont aujourd'hui « considérées » par les entraîneur-e-s. Ils considèrent que leur travail d'entraîneur.e est en partie lié à ce message de « lutte contre les discriminations ». Paradoxalement, il semble que tous ne soient pas en accord sur la définition même de « discriminations », qui pour beaucoup renvoie prioritairement au racisme. Le racisme qui d'ailleurs, pour la plupart des entraîneur-e-s interrogés, est perçu comme la première « discrimination ». Thierry, entraîneur de judo déclare par exemple : « *je pensais que la première discrimination était raciale* ». Pour Fred : « *la principale discrimination est la couleur de peau* ». Ou bien Sonia : « *j'aurais pensé que c'était racial* »

D'autres phénomènes de discriminations nous ont été rapportés envers les femmes ou le handicap. Selon Mathieu entraîneur de Handball : « *le sport féminin est toujours mis à part car soit disant elles sont moins fortes ou moins athlétiques.* » Ou encore: « *beaucoup d'entraîneur-e-s ne sont pas spécialement ouverts à l'accueil de personnes en situation de handicap.* »

Mais globalement, lorsque nous avons interrogé les entraîneur-e-s sur la question des discriminations, ils ont relaté leurs expériences sur la gestion de la diversité ethnique, culturelle et religieuse. En golf par exemple : « *Ce qui me gênerait plus c'est qu'il y ait des clubs pour les noirs, pour les blancs. Après la question de l'orientation sexuelle... ça me choque plus d'avoir des clubs de gays et lesbiennes que des clubs de blancs ou de noirs. En fait ce qui me dérange c'est d'avoir des endroits réservés [...]. Après des associations de golfeurs antillais pourquoi pas c'est marrant.*» Clairement, cet entraîneur a un degré d'acceptation du communautarisme différent, en fonction justement des communautés. Pour Gérard, entraîneur d'athlétisme : « *Cette mixité est véhiculée au sein des clubs, l'athlé a besoin de ça pour briller.*

Sur certaines spécialités, on retrouvera plus des personnes d'origines ethniques différentes : en course de fond des personnes d'origine maghrébines, sur le sprint des antillais ou africains.»

On note ainsi une adaptation des règles dictées par les entraîneur-e-s, en fonction de leurs sports et de la sociologie actuelle. Idéologiquement, il semble que les entraîneur-e-s se placent néanmoins, et avant tout, dans une conceptualisation du sport pour tous. Le sport est perçu comme un élément de la cohésion sociale, une alternative au communautarisme. Fred, entraîneur de football explique ainsi que *« le sport doit être un mélange de tout le monde »*.

Parmi les autres éléments rapportés en entretien, notons les règles liées à la santé. Les entraîneur-e-s semblent prêter une grande importance à la santé et à l'hygiène de vie de leurs sportifs : alimentation, étirements, poids, suivi médical, blessures, sommeil. Par contre, il apparaît que très peu d'entraîneur-e-s osent imposer des règles concernant la sexualité et le rapport au corps. Les items faisaient ici référence aux douches (obligation de se doucher, durée, nudité), au temps dans les vestiaires, aux rapports sexuels entre joueurs ou joueuses, aux bizutages à caractère sexuel, aux insultes à caractère homophobe ou sexiste et aux comportements ostentatoires (se toucher les parties intimes, se dénuder). En effet, pour certains sports comme en golf *« ce sont des choses qui sont encore tabou. »*

En outre, certains entraîneur-e-s que nous avons interrogés expliquent quand même qu'ils ont dû mettre en place des règles ou anticiper certains événements. Par exemple, Ludovic entraîneur de triathlon explique de facto que les règles concernant les douches à la piscine *« ne sont pas imposées par le club mais par l'établissement. »* Et lors des déplacements, il précise imposer la répartition filles-garçons : *« je trouve suffisamment de chambres pour que les filles soient séparées. Ils peuvent se retrouver mais on essaye d'imposer des règles. Je prends quelques jeunes dans la chambre avec moi, ceux dont on pourrait penser qu'ils sont les plus susceptibles de visiter d'autres chambres. »* Ce sont des choses qui sont encore tabou.

D'autres qui ont su créer une relation très proche avec leurs entraînés avouent évoquer régulièrement ces questions de sexualité, sans pour autant imposer des règles claires. Par exemple, Alexandre entraîneur de tennis explique : *« pour les jeunes que j'entraîne, je connais quasiment toute leur vie sentimentale. Elle, (montrant du doigt une jeune fille sur une photographie murale) aujourd'hui, elle vit dans le sud avec un de mes potes. Elle, elle est mariée depuis un an j'étais à son mariage (autre jeune fille sur la photo). Donc oui, forcément, tous on est assez proche pour connaître nos vies sentimentales. Même moi quand j'ai divorcé, certains l'ont su très vite. [...] Dans les sports collectifs je ne sais pas comment ils gèrent ça*

mais ça peut être compliqué. Clairement, ce n'est pas facile de gérer un groupe de filles. Les entraînements, les rumeurs, si en plus il y a des histoires de cul c'est injouable. »

Il poursuit : « Mon pote qui est sorti avec une des filles, ça a été compliqué. Moi avec les filles que j'entraîne je suis clair. Il y en a même qui ont dormi chez moi, elles dorment dans la chambre de ma fille, je suis dans la pièce à côté, mais c'est tellement évident qu'il n'y a pas d'ambiguïté. On joue en équipe, elles dorment chez moi, les autres filles le savent. Mon comportement et le leur fait qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Mon pote qui est sorti avec une des filles c'était autre chose. Par exemple pour mettre les choses au clair, un jour une des filles qui était nouvelle je lui ai dit, c'est moi qui t'entraîne, c'est mon pote qui va te sauter ! Elle a rigolé mais au moins ça met les choses au clair. Ça pose la situation. Et il n'y a jamais de sous-entendu vis-à-vis de moi. On parle très ouvertement de cul. Ça c'est spécifique à nous, pas au tennis nécessairement. On a des rapports très proche et de confiance. »

En dehors de cet exemple, il faut noter que le rapport au corps semble interroger la plupart des entraîneur-e-s que nous avons rencontrés. Certains ont même exprimé être en attente de conseils pratiques. Gilles, explique qu'il parle clairement de ces sujets avec ses taekwondoïstes : *« et puis eux en parlent, surtout au niveau de l'adolescence, c'est un sujet assez prégnant, disons que c'est un passage qui est difficile pour eux mais qui est aussi difficile pour moi parce que du coup, les appétences par rapport à l'activité changent. On a des garçons qui veulent continuer parce qu'ils pensent s'affirmer un peu plus, ils rentrent de plein pied dans l'activité, ils se rendent compte que leurs transformations physiques, morphologiques, avec la poussée de croissance, la prise de force physique sont un avantage. Et contrairement, au moment des changements, des filles qui étaient très bonnes combattantes arrivent à l'âge où elles ressentent le besoin d'être belle, envie de plaire, et les taquineries avec les garçons commencent, elles ne veulent plus prendre de coups à la tête de peur de se blesser alors que ce n'était pas un souci avant. »*

Pour l'entraîneur de judo que nous avons interrogé, une difficulté similaire se présente, avec deux vestiaires disponibles *« pour tout le monde, un féminin et un masculin »*. Mais *« toutes les disciplines d'âge sont mélangées et j'ai des parents, surtout d'origine maghrébine, qui me disent que c'est inadmissible que leurs enfants de 8/10ans se changent parmi des hommes nus. Et moi face à ce problème je n'ai pas de solutions à donner. »*

Mike, entraîneur d'aviron explique qu'il faudrait qu'on réponde *« à cette question des douches, de la nudité. Mais je ne sais pas s'il le faut plus pour les encadrants que pour les jeunes. »* Car, en l'état actuel, peu de consignes semblent données de la part des fédérations et

des clubs sur les questions liées à la sexualité, au rapport au corps. C'est pourquoi nombre d'entraîneurs préfèrent « attendre qu'un problème se pose », « attendre qu'ils ou elles viennent m'en parler par peur de faire ou dire des choses qui seront mal interprétées », « attendre qu'ils me posent des questions ».

Globalement, il semble que les attentes des entraîneur-e-s envers cette question soient en lien avec « les vestiaires et la nudité », la gestion des déplacements (chambres d'hôtel, mixité, responsabilités de l'entraîneur-e). Car clairement, « le temps passé ensemble, les déplacements, les entraînements, ça crée forcément de la proximité. Il se crée forcément des choses. Quand tu as les gens 4 fois par semaine à l'entraînement tu ne peux pas ne rien développer pour eux ». Il faut donc nécessairement qu'il y ait des règles ou des accords « tacites » pour ne pas que les situations « débordent ».

D'autres entraîneur-e-s ont également souligné la spécificité de leur sport, en termes de mixité et le fait que leurs clubs ne disposent que d'un seul vestiaire pour les filles et les garçons. De même, pour certains entraîneurs la question du rapport au corps est aussi liée à « la mixité culturelle ». « Par exemple lorsqu'on a commencé à travailler avec les cités de Rouen, c'était pour permettre l'accès au sport aux femmes, et c'est sûr les femmes d'origine africaine sont plus pudiques et vont se changer dans les vestiaires spontanément. »

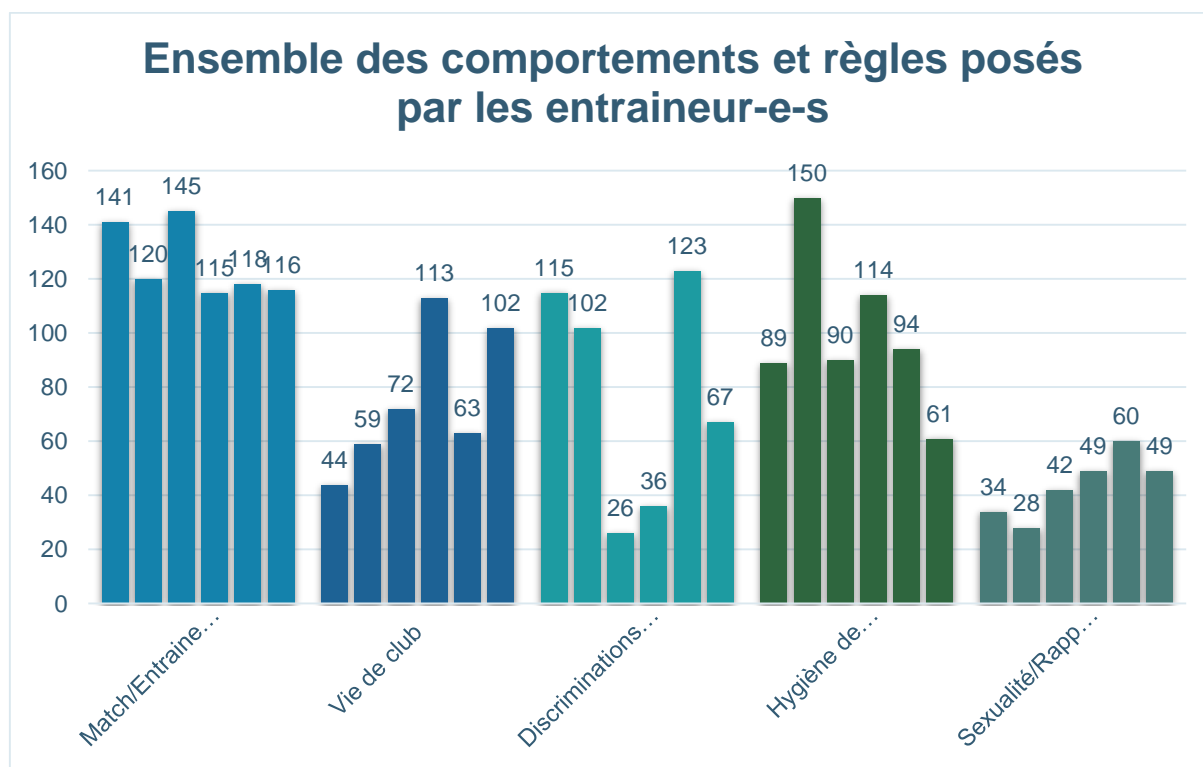


Figure 7: Illustration des règles et des comportements des entraîneur-e-s

En résumé, les 5 règles les plus souvent posées par les entraîneur-e-s sont liées :

- Aux étirements et aux échauffements (santé)
- La politesse (entraînements)
- La ponctualité (entraînement)
- La tolérance, le respect (discriminations)
- Les tenues vestimentaires (entraînement)

Les 5 règles les moins posées sont :

- Le port du voile et de certains signes religieux (discriminations)
- La présence et le temps passé dans les vestiaires (sexualité)
- Les douches (sexualité)
- La nourriture en cas de déplacement (discriminations)
- Les rapports sexuels entre sportifs (sexualité)

En outre, suite à l'évaluation de l'ensemble de règles posées par les entraîneurs, il est manifeste qu'il existe un écart entre leurs opinions et leurs comportements. Clairement, les entraîneurs que nous avons interrogés se sont montrés tolérants et concernés par les questions liées aux discriminations, mais nous notons que finalement peu de règles (en comparaison avec les règles liées aux matchs et aux entraînements par exemple) sont fixées sur la gestion de la diversité. Le constat est le même pour le rapport au corps et la sexualité. Dans un certain sens, nous pourrions dire que les entraîneurs ont de « bonnes intentions », mais ils ne les concrétisent pas ou ne savent pas comment les concrétiser sur le terrain.

4.3.4. Satisfaction vis-à-vis de la formation

Enfin, et en complément des règles imposées par les entraîneur-e-s, nous avons voulu savoir quel était leur degré de satisfaction vis-à-vis de leurs formations. Cette satisfaction est évaluée entre 0 et 10, envers 10 compétences. Très peu de différences ayant été vérifiées entre les entraîneurs de groupes masculins et féminins, les résultats seront présentés dans leur ensemble.

Au regard de la Figure 8, il apparaît que les connaissances pour lesquelles les entraîneur-e-s se sentent le mieux formées renvoient à l'entraînement (7.2/10), les aspects techniques/tactiques (7.2/10), les réglementations de leur sport (7.6/10) et la santé (7/10). Les 3 compétences les plus faiblement évaluées sont la gestion de la diversité (5.3/10), la communication et les réseaux sociaux (5.8/10), et la lutte contre les discriminations (5.7/10).

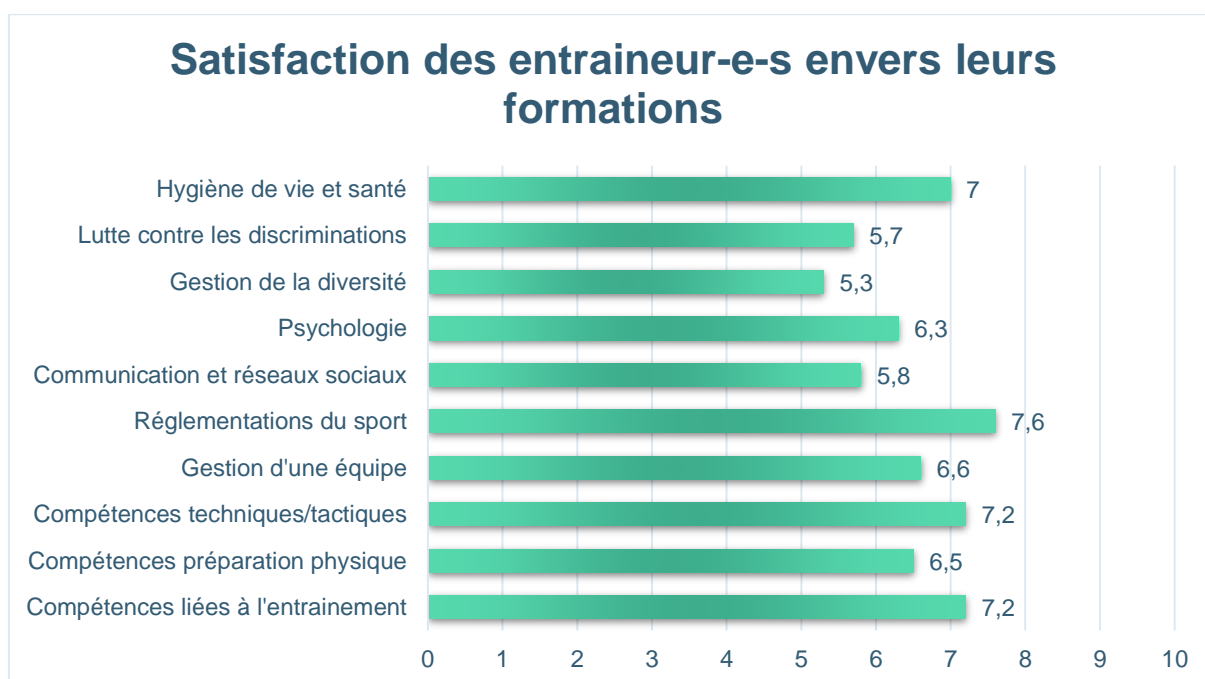


Figure 8 : Illustration du sentiment de satisfaction des entraîneur-e-s envers 10 compétences

Globalement, les entretiens effectués ont confirmé la satisfaction des entraîneur-e-s vis-à-vis des questions de « terrains », à savoir la mise en place des entraînements, les aspects techniques, tactiques, etc. En revanche, nous avons pu signaler tout au long de l’analyse de ces résultats que face à l’homosexualité, à la sexualité, aux discriminations ou bien encore à la gestion de la diversité certains entraîneur-e-s semblent en attentes de conseils. Ces conseils et ces principes théoriques fondamentaux n’ont été jusque-là que très peu abordés dans leurs formations ; y compris pour les formations universitaires. Il conviendra donc dans la suite de ce rapport d’apporter des solutions face à ce manque. Ce travail sera notamment appuyé sur les outils modernes de communication car là encore, les entraîneur-e-s ont fait part de leur faible satisfaction/maitrise vis-à-vis de ces éléments. La suite de ce rapport présente donc une analyse globale des résultats rapportés et une mise en perspective avec les enjeux du sport d’aujourd’hui.

5. Synthèse des résultats

5.1. Mots clés



5.2. Chiffres et idées clés

- ☹ 77% des entraîneurs sont des hommes
- ☹ 52% des entraîneurs ont entraîné des sportifs victimes de violences verbales
- ☹ 10% des entraîneurs ont entraîné des sportives victimes d'atteintes sexuelles
- ☹ Une norme hétérosexiste
- ☹ Tous les entraîneurs sont confrontés à des faits de violence
- ☹ Les violences sont multiples et à différents niveaux
- ☹ Le bizutage reste très présent
- ☹ Bizutage festif, bizutage rituel, d'intégration et sexuel
- ☹ Une forme d'omerta et de non-dits
- ☹ L'ordre socio-sexué est maintenu
- ☹ Des formations non adaptées aux réseaux sociaux et à la diversité

- ☺ Tout est lié : racisme, homophobie, sexisme, violences, etc
- ☺ Le respect est au coeur de tout
- ☺ Pas de règles envers les discriminations et la sexualité
- ☺ Valeurs: plaisir, convivialité, respect, compétition et passion
- ☺ Entraîneurs et/ou éducateurs?
- ☺ Mieux former les entraîneur-e-s
- ☺ Garantir la sécurité aux sportifs et à leurs proches
- ☺ L'accessibilité au sport pour tous, dans le respect de tous

- ☺ 92% d'opinions positives envers l'homosexualité féminine
- ☺ 77% d'opinions positives envers l'homosexualité masculine
- ☺ Une évolution positive de l'acceptation des homosexuels
- ☺ Un coming out est possible mais quand?
- ☺ Les entraîneurs sont sensibilisés aux discriminations
- ☺ Des formations plutôt satisfaisantes mais à généraliser
- ☺ Des initiatives encourageantes

6. Analyse et réflexions

6.1. Politique du Respect et de la cohésion sociale

6.1.1. Les 2 derniers tabous

L'objectif principal de cette enquête était de proposer un état des lieux de l'homophobie et des violences sexuelles dans le sport ⁷⁶. Ainsi, plusieurs faits graves ont été rapportés dans ce travail. Nous avons soulevé l'existence toujours réelle de faits de discriminations liés à l'orientation sexuelle et des violences (psychologique, sociale, physique) liées à l'orientation sexuelle. Clairement, l'homosexualité apparaît toujours « problématique » dans le champ sportif, notamment dans le sport masculin. La question de l'homosexualité féminine semble moins source de conflits, ce qui est cohérent avec la littérature scientifique.

En ce qui concerne les violences sexuelles, là encore nous avons rapporté des faits graves et qui doivent attirer toute l'attention des instances dirigeantes. Clairement, et en cohérence avec l'enquête menée par Décamps et al. (2009), le sport reste un contexte particulier pouvant induire plus facilement des actes de violences sexuelles. Dans une moindre mesure, certains sports ou pratiques sportives, peuvent également apparaître comme plus permissifs à l'égard des violences sexuelles. En tous les cas, la pratique sportive avec la proximité corporelle que cela induit, la proximité affective, les déplacements, les vestiaires, les dortoirs, les douches, le rapport à la nudité, le rapport au corps, voire les relations d'autorité et de dépendance, constitue un environnement dans lequel peuvent se produire plus facilement des actes de violences sexuelles. L'ambiguïté majeure se trouve peut-être ici. Le sport est politisé comme vecteur d'intégration sociale, mais au final un club, une équipe, reste un petit groupement d'individus replié sur lui-même et autogéré. Car, comme nous l'avons démontré pour les questions liées au rapport au corps, les règles sont souvent propres à chaque équipe et/ou absentes. Cela peut ainsi donner cours à des déviances sexuelles, physiques, morales.

En outre, la gêne que nous avons perçue à plusieurs reprises chez les entraîneur-e-s interrogés, les réponses « je ne sais pas » obtenues par questionnaire, sont des indicateurs probants de cette situation. Les entraîneur-e-s savent, ont entendu parler de quelque chose mais n'osent pas toujours s'exprimer. Ils ont fait état à de nombreuses reprises de « rumeurs » et de « pressions ». Ils savent que des choses se passent, que certains faits, lourdement condamnables, se sont produits dans le cas de pratiques sportives mais n'osent les déclarer ouvertement. Les

mécanismes psycho-sociologiques liés à ces phénomènes de divulgations sont aujourd'hui bien connus. Ainsi, « celui qui parle », « celui qui brise le tabou » est perçu comme « le mouton noir ». Celui à cause duquel les problèmes sont arrivés. Or, il est essentiel de rappeler que dans les phénomènes de violences, celui qui est condamné, et doit être condamné, est l'agresseur. En l'état actuel, il semble malheureusement que les phénomènes de violences sexuelles dans le sport ne soient pas toujours condamnés. L'omerta imposée par certaines fédérations, et le manque de coordinations des instances dirigeantes, font que tout ne se sait pas. Et plus grave, les victimes ne sont pas systématiquement soutenues.

6.1.2. Discriminations, violences et respect

En contrepoint de cette première analyse, il nous faut signaler le fait que l'acceptation de l'homosexualité de la part des entraîneur-e-s semble aller dans un sens positif. En ce sens, les entraîneur-e-s semblent de plus en plus sensibilisés à cette question de la diversité dans l'orientation sexuelle, soit parce que certains de leurs athlètes ont effectué leur coming out, soit par ce qu'ils ont été alertés par des événements rapportés dans les médias (coming out de sportifs professionnels, chants de supporters, actions du Paris Foot Gay).

De même, les entraîneur-e-s semblent aujourd'hui clairement sensibilisés à la question des discriminations. Nous avons noté quelques approximations dans les définitions même des « discriminations », mais quasiment tous avouent prêter attention à ces questions¹³. Car comme nous l'avons constaté tout au long de notre travail, enquêter sur la question de l'homophobie et des violences sexuelles, revient à étudier indirectement la question de l'ensemble des discriminations et des violences. De fait, nous avons été confrontés à des situations de sexisme, de discrimination envers le handicap, de racisme, de violences physiques, verbales, etc. Là encore, les mentalités et les actes semblent aller dans un sens positif, les entraîneur-e-s considèrent ces questions avec sérieux, même s'ils se sentent à certaines reprises insuffisamment formés ou soutenus.

Quoi qu'il en soit, cette « pluralité » des violences et des actes ou pensées à caractère discriminants, font qu'il paraît aujourd'hui nécessaire de reformuler l'ensemble des politiques liées à ces phénomènes. Précisément, des travaux antérieurs ont observé qu'il était difficile

¹³ Pour une vue complète de la notion de discriminations, un guide juridique 2015 a été créé par le Ministère de la Jeunesse, de la Ville et des Sports
http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/lutte_contre_la_discrimination/guidejuridique_2015.pdf

d'appliquer la définition des discriminations au cadre sportif, au sens strictement juridique (Mette, Durrieu, et al., 2011). Dans le langage courant, et telles qu'elles sont abordées actuellement par les entraîneur-e-s, les discriminations renvoient à tous les phénomènes de stigmatisation du fait de l'origine ethnique, religieuse, de l'orientation sexuelle, de l'apparence physique ou même des origines socio-économiques. De plus, une des forces du travail présenté ici, est de souligner que les discriminations et les phénomènes de discriminations sont liés à tout un ensemble de violences et d'incivilités.



Figure 9 : Illustration du Respect au centre des violences, des incivilités et des discriminations

C'est pourquoi, nous proposons de recentrer l'ensemble de ces missions autour d'une seule notion : le Respect. Le respect est une des notions qui semblent faire consensus auprès des entraîneur-e-s. C'est également une des 5 valeurs qu'ils définissent comme essentielles. Enfin, ce terme est mis en avant au niveau européen¹⁴ et national dans toutes les actions de lutte contre les discriminations et/ou les violences. D'un point de vue scientifique, des connaissances pourront être apportées sur chacune des formes de violences ou de discriminations citées. Ces

¹⁴ Voir par exemple la campagne « Respect » dans le football instituée par l'UEFA <http://www.uefa.org/social-responsibility/respect/>

apports seront même essentiels et nécessaires. Mais dans une approche appliquée, nous proposons aujourd'hui une réflexion sur la politique globale de ce champ. Cette politique pourrait donc être axée sur la notion de respect. Le caractère novateur et les différentes actions entreprises par le département de Seine Maritime sur la question des discriminations et des violences dans le sport, font qu'il pourrait indubitablement renforcer son identité territoriale sur cette notion de Sport-Respect. La priorité serait ainsi l'accessibilité au sport de tous les publics, dans le respect de tous.

6.1.3. Diversité et cohésion sociale

En complément de cette notion de respect, il nous faut également traiter de la notion de diversité. A de nombreuses reprises, les entraîneur-e-s interrogés nous ont fait part de l'importance de la notion de diversité. Dans leur discours, cela renvoie clairement et prioritairement au « mélange » des cultures et des religions. Dans leur système de valeur, le sport est ainsi perçu comme un moteur de la cohésion sociale. D'une certaine mesure, le sport est un agent socialisateur qui peut renvoyer à des aspects de l'intégration/assimilation.

Dans une tribune publiée récemment dans le Huffington Post¹⁵, Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat au sport, est revenu sur cette fonction du sport. En faisant référence aux « événements tragiques du début d'année », M. le Secrétaire d'Etat pointe « l'affaiblissement des promesses républicaines d'équité et de cohésion sociale sur nombre de nos territoires où le « vivre ensemble » n'est plus qu'un slogan ». En ce sens, il explique que « le champ du sport est un outil essentiel des politiques publiques par les valeurs qu'il véhicule et par la place qu'il occupe dans le parcours de socialisation de nombreux jeunes. Il ne peut, lui non plus, échapper à ces questions. » Ainsi, « le sport est un formidable moteur d'intégration républicaine. »

Au regard des résultats rapportés dans cette enquête, il semble que cette démarche est partagée par nombres d'intervenants sportifs. Beaucoup d'entraîneurs se retrouvent ainsi autour des valeurs de respect, de partage, autour de la cohésion sociale¹⁶. Néanmoins, si cette démarche veut perdurer, il apparait fondamental de restructurer la formation des entraîneur-e-s. Comme l'explique le secrétaire d'Etat : « Les équipements ne sont cependant rien sans les hommes et

¹⁵http://www.huffingtonpost.fr/thierry-braillard/lutte-contre-le-communautarisme-sport_b_6582256.html?utm_hp_ref=fr-sport

¹⁶Dans son ouvrage « Gouverner le sport » Marina Honta (2010, p. 257) revient longuement sur cette fonction éducative et sociale du sport. Elle explique que sur le territoire Aquitaine par exemple, « ces objectifs reviennent inlassablement dans le discours des élus (politiques et associatifs) et des agents territoriaux pour justifier les interactions entre les pouvoirs locaux et les acteurs sportifs ».

les femmes qui, au quotidien, font vivre les valeurs du sport. Leur mise en place implique, donc aussi un maillage fin de structures, d'associations, et surtout d'encadrants dont je souhaite que la formation et la qualification fassent l'objet de mesures nouvelles en lien avec les fédérations. »

En l'état actuel, dans les différentes formations, l'accent est d'avantage porté sur le rôle d'entraîneur (faisant référence aux aspects techniques, de performance) plutôt que sur le rôle d'éducateur. Sur le terrain, les entraîneur-e-s déclarent ainsi prioriser les aspects liés à l'entraînement. Les règles posées sont en lien avec les matchs, les entraînements. A la toute fin, viennent les règles liées au vivre ensemble. Il est d'ailleurs important de signaler que les comportements des entraîneurs sont encore plus axés sur la performance, dès que le niveau compétitif des sportifs augmente et qu'elles sont aussi relativement dépendantes de la « politique du club ou de la fédération ».

Ainsi, ce travail d'enquête, outre les faits de violences importants démontrés, permet d'illustrer le décalage entre le système de valeurs promues par le sport et la réalité du terrain. D'un côté, l'Etat, ses différents services mettent en avant des valeurs de cohésion, d'éducation d'intégration sociale. Les entraîneurs eux-mêmes s'identifient autour de ces valeurs. Mais d'un autre côté, peu d'outils concrets sont apportés aux entraîneur-e-s qui se laissent donc « dépasser » par le quotidien sportif, privilégiant la performance au détriment des aspects socio-éducatifs.

Face à ces difficultés, on ne peut nier aujourd'hui qu'une autre voie est en train de s'ouvrir dans le champ sportif. Ce travail a ainsi soulevé les nouvelles pratiques sportives proposées par les clubs, en réponse à une demande croissante des personnes. Nous allons donc analyser cette nouvelle approche de l'activité physique et sportive

6.2. Le service public du sport face à la globalisation

6.2.1. De nouvelles pratiques sportives

Incontestablement, l'apparition de problèmes au caractère multidimensionnel comme la mondialisation, la décentralisation et le renforcement de l'intégration européenne ont entraîné ces dernières années une recomposition des financements publics du sport (Boniface, 2014; Honta, 2010).

En 2010, l'enquête sur les Pratiques Physiques et Sportives (EPPS), issue d'un partenariat entre le Centre National de Développement du Sport (CNDS), l'INSEP, la MEOS et

la Direction des sports du ministère des sports, pointait également une évolution dans les pratiques des français. Cette enquête mettait en avant la diversité croissante dans les pratiques (près de 280 disciplines recensées) mais aussi un certain « changement » dans les motivations des pratiquants. Clairement, les personnes interrogées privilégiaient le contact avec la nature, la convivialité (rencontre avec les autres, plaisir d'être avec ses proches, amusement et détente) et la santé (bien-être, exercice et entretien physique, « être bien dans sa peau »). Les motivations plus physiques (sensation, engagement et dépense physique) étaient elles moins citées.

Sur le territoire de la Seine-Maritime, l'enquête réalisée ici semble illustrer également cette évolution des pratiques physiques et sportives. Certains entraîneur-e-s et dirigeant-e-s que nous avons rencontrés ont ainsi parfaitement analysé cette évolution et ont adapté leur « offre ». Ils ont ainsi adaptés leurs cours à un public plus féminin, axé les objectifs sur le renforcement musculaire, le « défoulement », l'esthétique, le ludique. Certains ont même adapté leurs salles, proposent une nouvelle forme de pédagogie. Si l'aspect compétitif reste prédominant chez les enfants/adolescents, l'accent est d'avantage mis sur la convivialité et la santé à l'âge adulte.

6.2.2. Le sport communautariste

Parmi les autres changements/évolutions des pratiques sportives, il nous faut citer également la volonté de pratiquer entre *soi*. Sur l'ensemble des clubs et des entraîneurs que nous avons rencontrés, aucun ne faisait état d'une pratique réservée exclusivement à telle ou telle communauté. Néanmoins, cette question a été soulevée à plusieurs reprises au cours de nos entretiens. En effet, les entraîneur-e-s s'inquiètent de cette montée des revendications » et du communautarisme. Nous avons démontré au préalable que le sport conserve, encore aujourd'hui, une responsabilité certaine dans le maintien de la cohésion sociale. Cohésion sociale entendue comme le mélange des cultures, des croyances, la diversité dans le respect de tous.

Thierry Braillard, secrétaire d'Etat au Sport est clair sur le sujet : « *Je n'accepte pas que des clubs finissent par n'être ouverts qu'à une culture, une confession, une origine ethnique, et rompent avec leur rôle de mixité sociale.* » En se basant sur le principe de la laïcité, il explique également que « *Les signes religieux n'ont pas leur place sur un terrain de sport. L'uniformité des tenues sportives traduit l'universalisme des valeurs sportives*¹⁷. » Pour autant, nous avons

¹⁷http://www.huffingtonpost.fr/thierry-braillard/lutte-contre-le-communautarisme-sport_b_6582256.html?utm_hp_ref=sport

pu mentionner tout au long de cette enquête que la question de la religion est lancinante, y compris et peut-être explicitement dans le sport. Cela pose des questions sur le port ou non de certains vêtements « religieux, le voile notamment, la mixité, la question de la nudité, de la séparation des vestiaires, la gestion des repas et de l'accessibilité au sport.

La religion et le respect de la laïcité, sont au cœur des débats depuis ce début d'année et les incidents tragiques survenus. Ces débats sont également récurrents dans la pratique sportive. Un document récent sur la laïcité et la gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives a d'ailleurs été réalisé par l'Observatoire de la Laïcité¹⁸. Pour autant, et y compris à la lecture de ce guide, l'application des principes de laïcité « à la française » reste complexe dans le cadre sportif pour plusieurs raisons. La laïcité est une des « valeurs » de la République mais est-elle partagée par tous ? Les règles de droit se référant à la laïcité sont-elles applicables dans le champ sportif ? Faut-il considérer le statut privé et/ou public des structures sportives ? Où se situe la frontière entre manifestation religieuse et manifestation culturelle ? Enfin, la laïcité qui permet de construire une forme d'égalité n'est-elle pas excluante pour certaines minorités.

A titre d'exemple, la Fédération Française de Football (FFF) interdit le port du voile pour les femmes alors que celui-ci a été approuvé officiellement par l'International Football Association Board (Ifab), l'organe garant des lois du jeu. A l'échelle internationale, la France se voit donc être la seule nation interdisant le voile sur les terrains de football, ce qui dans une certaine mesure, exclue une partie des pratiquantes¹⁹. En tous les cas, la France apparaît comme isolée et cette décision est pour certains contre-productive dans l'accessibilité au sport pour toutes²⁰. Cette mesure est même jugée contraire aux droits des femmes par plusieurs associations européennes²¹.

Légitimement, on peut donc se demander dans quelle mesure une valeur qui se veut égalitaire ne va pas accentuer les différences et donc accentuer une forme de sport-communautariste. Inversement, c'est face au manque de réactions des pouvoirs publics que se

¹⁸http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/07/structures_socio_educatives_0.pdf

¹⁹La Fifa et le CIO (comité international olympique) dans l'article 50 de la charte olympique, excluent d'ailleurs eux-mêmes tout signe à caractère politique ou religieux des stades. Seulement ces instances estiment que le voile est un signe culturel et non religieux. C'est en ce sens que le port du voile peut être accepté selon "les lois du jeu".

²⁰Précisons d'ailleurs que cette décision prévaut dans le football, alors que d'autres sports collectifs et individuels autorisent le port du voile en compétition.

²¹ Voir notamment <http://www.farenet.org/> et <http://www.discoverfootball.de/home/>

sont créés depuis plusieurs années les clubs Gaies et Lesbiens (Waddell & Schaap, 1996). Par exemple en ce qui concerne la communauté homosexuelle, la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne regroupe aujourd'hui plus de 50 associations sportives LGBT (Lesbien, Gay, Bi, Trans) réparties sur l'ensemble du territoire français, et plus de 4000 sportif(ve)s. La FSGL précise néanmoins que toutes ses associations sont mixtes et ouvertes à tous et toutes.

Que ce soit de la volonté ou non des instances publiques, que ce soit induit par le manque de réactions, par la crainte de certains sportifs, la crainte de certaines minorités d'être discriminées, déconsidérés, exclues ou violentées, on ne peut nier qu'il existe chez certains une volonté de pratiquer une activité physique entre *soi*. On se regroupe sur des critères ethniques, religieux, d'orientation sexuelle, pour des questions de sécurité et peut-être aussi de « simplicité ». Cette réalité, si elle va à l'encontre des objectifs fixés par les institutions publiques, notamment les Directions Départementales de la Cohésion Sociale, doit être prise en compte. Elle pourrait en effet s'avérer grandissante, au regard encore une fois, de la globalisation et des revendications individuelles.

6.2.3. Financements et délégation des responsabilités

A ces revendications, il faut ajouter un enjeu actuel et majeur de la pratique sportive : le financement. Traditionnellement, les communes et les diverses instances publiques sont propriétaires en partie des infrastructures sportives. En 1996, Basson et Smith évaluaient par exemple cette propriété à 76.7% dans l'agglomération grenobloise. Aujourd'hui face à la crise économique et la redistribution des financements de l'action publique sportive, se pose la question de l'entretien de ces structures et de leurs aménagement, notamment au regard de la loi du 11 février 2005 sur l'accès au handicap²².

De même, se pose la question des aides accordées aux clubs. Thierry Braillard explique que : « *Si nous voulons agir vite et fort, dans le respect de nos équilibres financiers, la mobilisation de financement innovants et de partenaires privés pour développer une offre d'équipements sportifs légers au plus près de nos territoires devra être imaginée et mise en œuvre.* » Clairement, l'Etat propose une évolution des partenariats et des financements, en ouvrant la perspective de financements privés. Aussi, « *des évolutions du partenariat sont-elles redoutées par les dirigeants qui prévoient, qu'à terme, la mise à disposition gratuite, quand*

²²<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id>

elle existe encore, des dites infrastructures disparaîtra tout comme certainement la priorité d'utilisation qui leur était accordée » (Honta, 2010, p. 128).

Quoi qu'il en soit, cette perspective est une possibilité offerte aux clubs et aux structures sportives de bénéficier d'une plus grande autonomie. Il est parfaitement démontré dans de nombreuses études sur ce registre, que la clientèle « loisir et grand public » constitue désormais le premier marché à satisfaire. Dans une logique de rentabilité mais aussi de diversité de l'offre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime pourrait donc encourager les clubs en ce sens. Elle inciterait désormais les clubs à élaborer une démarche « commerciale », par le biais du merchandising, de soutiens financiers privés ou la mise en avant du haut-niveau. L'enjeu est donc pour la DDCS, de subvenir aux besoins des infrastructures ayant des projets de développement du sport, ayant un impact significatif socialement, et permettant à long terme une forme d'autonomie financière. Ces projets devront nécessairement être articulés autour d'objectifs et d'indicateurs de résultats.

En ce sens, il semble que devraient être privilégiées des infrastructures « légères » mais diversifiés, voire regroupées (sous forme d'union par exemple) permettant une pratique aux enfants comme aux parents. Les évolutions de clubs comme l'Elan Gymnique Rouennais et le taekwondo Elite 76 en sont des exemples remarquables. L'Elan Gymnique²³ propose en complément de ses enseignements classiques et de sa section « horaires aménagés » une salle de « remise en forme » de 150m². Cette salle auto-financée permet diverses activités de musculation, fitness, danse, yoga, etc. Le Taekwondo Elite a lui adapté ses activités aux demandes des clients, notamment à la demande des pratiquantes féminines. Il structure son activité autour de 3 pôles sportifs, insertion solidarité et promotion de la discipline répondant parfaitement aux objectifs de l'action publique sportive.

²³<http://www.egrouen.asso.fr/>



Figure 10 : Exemple de restructuration de club avec élargissement de l’offre vers une dynamique de santé, de lien social et commerciale

Ainsi, des projets innovants sont insufflés sur le territoire de la Seine-Maritime par le biais de diverses personnalités ou associations novatrices. Ils correspondent aux évolutions des clubs de demain (Loret, 2014) et sont clairement à encourager par les pouvoirs publics. Ils permettent une mutualisation des espaces et des moyens. Ces projets correspondent également à une évolution du sport vers une dynamique de santé, de lien sociale et commerciale. A notre sens, ces trois approches ne sont pas incompatibles entre elles, et pas incompatibles non plus avec la démarche « associative » des clubs sportifs. Le tout se complète et crée une identité collective.

De plus, et même si cette évolution induit une redistribution des responsabilités au profit des acteurs associatifs/sportifs, la marge d’influence des élus reste importante. En effet, les municipalités conservent généralement la propriété des infrastructures. Les diverses instances publiques garantissent, également, une partie des financements « nécessaires » aux clubs. Enfin, il est envisageable que les instances publiques, notamment par le biais de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, conservent une forme d’autorité « morale, éducative et juridique ». Nous allons préciser ce point en suivant.

6.2.4. La DDCS : une autorité morale, éducative et juridique

Indéniablement, les pratiques sportives sont en mutation. Comme nous l'avons discuté précédemment, ces changements sont induits par une restructuration économique et politique de l'action publique dans le champ sportif. Néanmoins, l'influence de l'Etat et des différents services déconcentrés reste importante et peut se restructurer autour de plusieurs problématiques qui ont notamment été soulevées dans cette enquête.

Premièrement, nous avons démontré l'importance de réaliser un travail de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et les violences dans le sport. Ce travail n'est aujourd'hui que « modérément » effectué par les fédérations et les acteurs privés du sport. Les mentalités évoluent mais lentement. Les actes de violences sont encore très présents. C'est pourquoi, il paraît essentiel qu'un travail de fond soit maintenu par les services publics. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime (DDCS) notamment, apparaît comme l'entité majeure en matière de promotion de la diversité et de la cohésion dans le sport en Seine-Maritime. Elle doit entretenir ce rôle, cette forme d'autorité morale. Elle garantit ainsi une forme de vivre ensemble et de respect dans le sport. En outre, la DDCS, en collaboration avec le Conseil Départemental et le mouvement sportif, délivre actuellement des labels (sport & handicap) aux diverses associations sportives. Ces labels sont une marque de qualité pour les clubs. Il est envisageable que la DDCS et le Conseil Départemental 76 élabore, à titre expérimental, un label **sport respect**. Cela renforcerait encore une fois son identité territoriale, axée sur la notion de Sport-Respect.

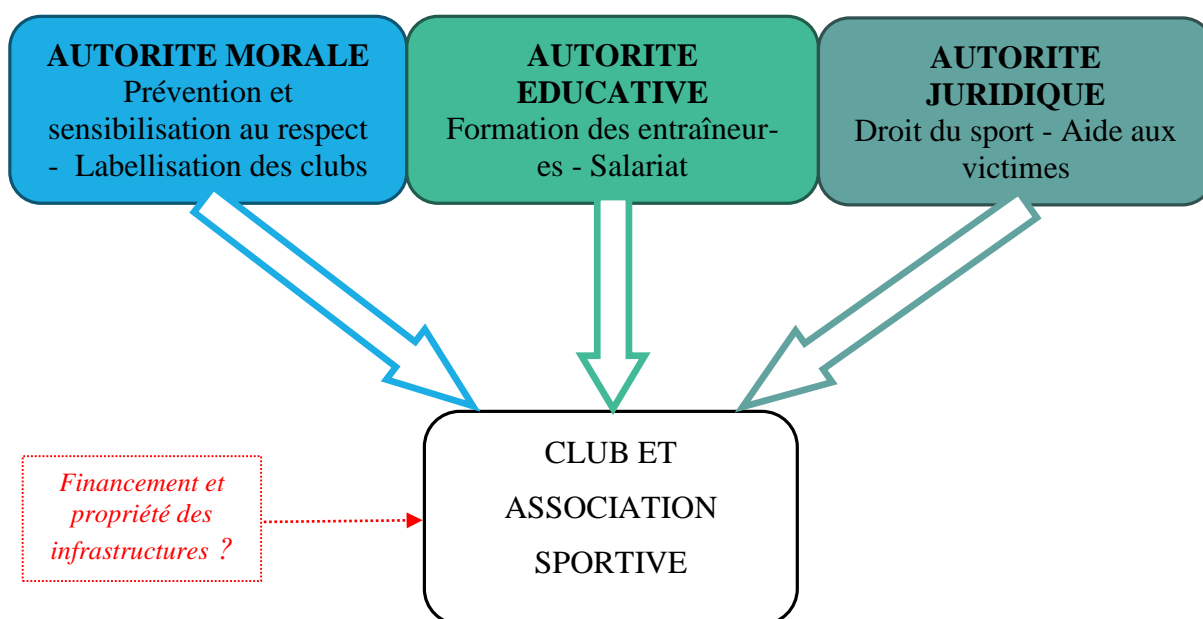


Figure 11 : Illustration du pouvoir d'influence des services de l'Etat sur les clubs sportifs

Deuxièmement, la DDCS et le Conseil Départemental 76 peuvent jouer un rôle central via la formation des encadrant-e-s, entraîneur-e-s et animateurs-rices, et le choix des modules enseignés. Les formations diplômantes, proposées par le ministère chargé des Sports constituent la voie généralement suivie par les futurs salarié-e-s du sport. Ces diplômes possèdent ainsi une forte légitimité et crédibilité auprès des employeurs. Ils incitent clairement au développement du salariat dans les organisations sportives associatives. L'Etat est ainsi le garant d'une certaine pédagogie/éducation dans le sport.

Enfin, avec cette enquête nous avons démontré les manquements existants dans les connaissances des entraîneur-e-s envers les discriminations et la gestion des violences. Ces manquements pourront être comblés via la formation complémentaire et les nouveaux modules de formation proposés. Il faut noter également l'absence de soutien dont bénéficient actuellement les victimes de violence et les dirigeant-e-s sportifs-ves confronté-e-s à ces actes. En ce sens, nous avons relevé une absence de « suivi » pour certaines disciplines, des faits graves rapportés. Lorsqu'ils sont confrontés à des faits de violences, d'homophobie, les victimes n'osent pas toujours parler. Et lorsqu'elles souhaitent parler, elles ne savent pas vers qui s'adresser. Il est pourtant primordial que l'information circule et soit « gérée » par les autorités politico-sportives. A note sens, les services de l'Etat (DDCS, DRJSCS de Haute-Normandie) peuvent jouer pleinement ce rôle pour les événements se produisant sur son territoire. Ils doivent servir de médiateurs entre les sportifs, acteurs de terrain et les instances juridiques.

Résumé :

Grâce à cette enquête, la DDCS et le Conseil Départemental 76, alerte clairement sur l'existence de faits de violences graves dans le sport. Elle alerte également sur l'existence de normes toujours hostiles aux homosexuels et les difficultés du vivre ensemble en l'absence de règles claires. Face à ces difficultés, plusieurs réponses peuvent être apportées. Au regard de l'ensemble des éléments rapportés et des objectifs fixés par le service public du sport, deux courants de réponses distincts mais compatibles sont envisageables.

Dans un premier temps, l'Etat et les services déconcentrés, dont la DDCS 76, doivent renforcer leur objectif de valoriser la fonction éducative et sociale du sport. En s'appuyant sur la notion de Respect, il serait ainsi question de lutter contre toutes formes de discriminations et toutes formes de violences dans le sport. Garantir un sport sain pour le plus grand nombre.

Dans un deuxième temps, l'Etat et les services déconcentrés sont confrontés à des restrictions budgétaires croissantes qui réduisent leur pouvoir d'influence. Il est également évident que les enjeux des élus et des agents territoriaux ne sont pas toujours partagés par les acteurs sportifs. Il est donc nécessaire d'adapter les différentes actions qui pourraient être entreprises face à cette réalité. En ce sens, nous avons soulevé une forme de libéralisation et d'autonomie des pratiques sportives. Apparaissent aujourd'hui des « consommateurs » du sport auxquels les associations doivent s'adapter en proposant des offres variées. On note ainsi une diversification des pratiques sportives, des cours, des pédagogies et des structures. Volontairement ou non, les clubs tendent ainsi vers une plus grande autonomie financière. Mais comme nous l'avons démontré, et même si l'influence du service publique se réduit donc, l'Etat et les services déconcentrés conservent une forme d'autorité morale, éducative et juridique. De nombreuses actions peuvent ainsi être envisagées. Elles seront décrites en suivant.

7. Préconisations

7.1. Enjeux

Des faits de violences verbales, psychologiques, sexuelles, de bizutage et d'homophobie ont été relevés dans l'enquête. Cela confirme l'intérêt de cette étude, en lien avec les faits divers qui ont alerté le COPIL et les pouvoirs publics.

Néanmoins, l'enquête soulève deux difficultés : (1) **les contextes sont différents entre les pratiquants hommes et femmes et entre les sports**. En clair, les violences et les climats homophobes varient en fonction du sexe des sportifs et des sports. (2) **il existe des faits de violences, des discriminations, de la stigmatisation, de l'incivilité...** Même si certains sont plus prégnants que d'autres, il semble pertinent de considérer aujourd'hui ces « violences » dans leur ensemble

Ainsi, il semble important de réfléchir aujourd'hui à la **politique générale de lutte contre les discriminations et les violences dans le sport**. Un plan d'action concret doit être proposé. Ce plan devrait également s'articuler autour d'une thématique centrale ou d'une notion clé.

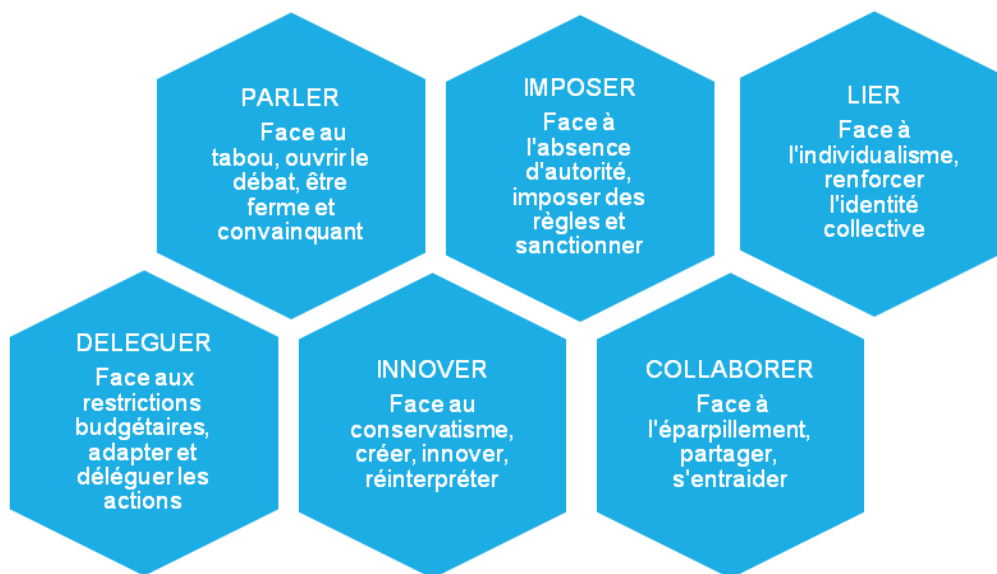
De plus, l'étude réalisée a permis de **souligner l'écart qu'il y avait entre les valeurs promues par les entraîneur-e-s et leur comportement sur le terrain**. En effet, il a été décrit un manque d'actions concrètes de leurs parts quant au maintien du respect dans leur groupe et du vivre ensemble. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat : le manque de formation, le manque d'intérêt, le manque d'outils concrets, la déconsidération de certaines thématiques au privilège d'autres, la crainte face au tabou et le laisser aller au profit de la performance.

Quoi qu'il en soit, il semble aujourd'hui primordial de **s'appuyer sur le pouvoir d'influence des entraîneur-e-s** pour favoriser le respect. Il faudra donc sensibiliser certains entraîneurs se sentant moins « concernés » et proposer de nouveaux outils pour les autres.

Les propositions qui vont suivre s'articulent autour d'actions « globales » et d'actions « fines ». Même si elles se basent sur le discours des entraîneurs, elles sont destinées à l'ensemble des acteurs sportifs. Ces préconisations qui seront présentées visent deux objectifs principaux :

- ✓ **Changer les mentalités : sensibiliser, prévenir, former et communiquer**
- ✓ **Changer les comportements : proposer des actions, des règles sur le terrain**

Ces préconisations se fondent également sur plusieurs principes, principes qui ont été développés tout au long du rapport :



7.2. Propositions d'actions

- (1) **Articuler les actions autour du RESPECT.** Au regard des valeurs mentionnées par les entraîneurs dans notre enquête, le terme de RESPECT semble faire consensus. Cette valeur a été mentionnée comme fondamentale par ... des entraîneurs. Les consultations réalisées en complément de ce travail, auprès de diverses associations sportives nationales et européennes, confirment également l'intérêt du terme RESPECT. Nous proposons donc d'articuler les actions autour de la valeur RESPECT.
- (2) **Création d'un label « Sport-Respect ».** Ce label aura l'intérêt de récompenser les clubs dont la politique, les actions entreprises, la formation des entraîneurs, favorisent le vivre ensemble et le respect. A l'inverse, les clubs dont les actions apparaissent comme insuffisantes pourraient se voir sanctionnés. Le principe étant néanmoins, que le label sport-respect, soit un gage de sécurité pour les parents de sportifs.
- (3) **Création d'une charte du respect Sport 76.** Cette charte permettra d'officialiser les principales règles du respect dans le sport. Elles seront une affiche des comportements à respecter sur le terrain.
- (4) **Création d'une journée du respect dans le sport 76.** Cette journée annuelle, permettra l'organisation de diverses manifestations, matchs, conférences, autour du respect dans le sport. Cette organisation pourra s'appuyer sur les travaux déjà

accomplis par le PSG et les associations Paris Foot Gay, Sportitude ou bien encore par l'UEFA.

- (5) **Création d'un colloque sur le respect et les valeurs du sport.** Ce colloque scientifique pourra s'organiser avec l'université de Rouen et en co-organisation avec l'université de Bordeaux.
- (6) **Création de toute une charte graphique.** Cette charte permettrait une coordination et une homogénéisation des plans de communication actuels. La base de ce travail est en cours avec les collaborateurs de l'équipe de recherche mais devra être complétée en fonction des actions menées.
- (7) **Création d'un COPIL violences.** Ce Copil aura pour objectif principal de proposer des outils d'analyse et de lutte contre les violences/incivilités dans le sport. Il pourra réunir notamment les associations sportives, fédération, gendarmerie, police, etc.
- (8) **Création d'indicateurs de l'évolution du respect.** Afin d'être en capacité de repérer les faits de violences et d'évolution des mentalités, des indices devront être proposés. Ils seront ensuite des outils de réflexion majeurs pour les ligues et les Conseils Départementaux.
- (9) **Promotion d'un label Club gayfriendly** avec les partenaires associations de lutte contre l'homophobie. Ce travail permettrait la mise en lien des acteurs sportifs avec les acteurs associatifs LGBT. Il se veut comme le symbole d'une politique d'ouverture.
- (10) **Création de modules de formation.** Plusieurs formations ou actions de sensibilisation seront créées en priorisant plusieurs sous-thématiques du respect : l'homophobie, le racisme, les violences, les violences sexuelles. Ces formations seront ainsi proposées selon la demande et le besoin de chaque club/sport.
- (11) **Enrichissement du travail d'enquête** en le complétant notamment par des discriminations, thématiques, qui n'ont pas été évaluées dans ce travail. Il serait notamment pertinent de s'intéresser aux questions liées au racisme, à la religion, la mixité ou bien encore le handicap.
- (12) **Evaluation sur 1 an et demi des actions entreprises** auprès des partenaires et des sportifs locaux. Cette idée s'insère directement dans la politique d'évaluation réclamée par M. Braillard.

Pour mener à bien ces actions sur la Seine-Maritime, une des possibilités serait

la création d'un poste de coordinateur du sport-respect.

Seul le changement effectif des mentalités et des comportements des sportifs permettra d'accentuer le travail de cohésion sociale par le sport. Alors, les actions menées en Seine Maritime pourront être élargies à l'ensemble de la région Normandie ou bien à l'échelle nationale.

Références

- Adams, A., & Anderson, E. D. (2012). Exploring the relationship between homosexuality and sport among the teammates of a small, midwestern Catholic college soccer team. *Sport, Education and Society*, 17, 347–363.
- Anderson, E. D. (2002). Gays in sport: Contesting hegemonic masculinity in a homophobic environment. *Gender & Society*, 16(6), 860–877.
- Anderson, E. D. (2005). *In the game: Gay athletes and the cult of masculinity*. New York: State University of New York Press.
- Anderson, E. D. (2008). “Being Masculine is not About who you Sleep with...:” Heterosexual Athletes Contesting Masculinity and the One-the Rule of Homosexuality. *Sex Roles*, 58, 104–115.
- Anderson, E. D. (2009). The Maintenance of masculinity among the stakeholders of sport. *Sport Management Review*, 12, 3–14.
- Anderson, E. D. (2011). Updating the Outcome: Gay athletes, straight teams, and coming out at the end of the decade. *Gender & Society*, 25, 250–268.
- Anderson, E. D., & McGuire, R. (2010). Inclusive masculinity theory and the gendered politics of men’s rugby. *Journal of Gender Studies*, 19, 249–261.
- André-Simonet, M. (2003). Discrimination. In L.-G. Tin (Ed.), *Dictionnaire de l’homophobie*. Paris: PUF.
- Boniface, P. (2014). *Géopolitique du sport* (p. 192). Armand Colin.
- Brackenridge, C. H., Alldred, P., Jarvis, A., Maddocks, K., & Rivers, I. (2008). A Review of Sexual Orientation in Sport. (sportsotland Research Report, Sport Northern Ireland, Sport England, & U. Sport, Eds.). Edinburgh: sportsotland.
- Broad, K. L. (2001). The Gendered Unapologetic: Queer Resistance in Women’s Sport. *Sociology of Sport Journal*, 18, 181–204.
- Bush, A., Anderson, E. D., & Carr, S. (2012). The Declining Existence of Men’s Homophobia in British Sport. *Journal of the Study of Sports and Athletics in Education*, 6, 107–120.
- Carron, A. V., Hausenblas, H. A., & Eys, M. A. (2005). *Group dynamics in sport* (3e. ed.). Morgantown: Fitness Information Technology, Inc.
- Chaumont, F. (2009). *Homo-Ghetto, Gays et lesbiennes dans les cités : les clandestins de la République*. Paris: Le Cherche Midi.
- Chauvin, S. (2003). Violence. In L.-G. Tin (Ed.), *Dictionnaire de l’homophobie* (pp. 421–424). Paris: PUF.

- DDCS76. (2013). *Agir contre les discriminations dans le sport en Seine Maritime* (p. 91). Rouen.
- Décamps, G., Afflelou, S., Jolly, A., Dominguez, N., Cosnefroy, O., & Eisenberg, F. (2009). *Etude des violences sexuelles dans le sport en France : Contextes de survenue et incidences psychologiques*.
- Eribon, D. (2012). *Réflexions sur la question gay* (p. 816). Paris: Flammarion.
- Fasting, K., Brackenridge, C., & Sundgot-Borgen, J. (2004). Prevalence of Sexual Harassment among Norwegian Female Elite Athletes Inrelation to Sport Type. *International Review for the Sociology of Sport*, 39, 373–386.
- Fontayne, P., Sarrazin, P., & Famose, J.-P. (2001). Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre. *STAPS*, 55, 23–37.
- Fortin, J. (2012). *L'homosexualité est-elle soluble dans le conformisme?* Paris: Textuel.
- Herek, G. M., & Belkin, A. (2005). Sexual Orientation and Military Service : Prospects for Organizational and Individual Change in the United States. In T. W. Britt, A. B. Adler, & C. A. Castro (Eds.), *Military life: The psychology of serving in peace and combat* (pp. 119–142). Westport, CT: Praeger Security International.
- Honta, M. (2010). *Gouverner le sport: action publique et territoires* (p. 199). Presses Universitaires de Grenoble.
- Kauer, K., & Krane, V. (2006). “Scary dykes” and “feminine queens”: Stereotypes and female collegiate athletes. *Women in Sport and Physical Activity Journal*, 15, 42–55.
- Kirby, S., Greaves, L., & Hankinsky, O. (2000). *The dome of silence: sexual harassment and abuse in sport*.
- Koivula, N. (1995). Ratings of gender appropriateness of sports participation: Effects of gender-based schematic processing. *Sex Roles*, 33(7-8), 543–557. doi:10.1007/BF01544679
- Koivula, N. (2001). Perceived characteristics of sports categorized as gender-neutral, feminine and masculine. *Journal of Sport Behavior*, 24, 377–393.
- Loret, A. (2014). *Anticiper le sport de demain: de Coubertin à Al-Jazeera...La nouvelle frontière* (p. 703). Alain Loret.
- Martel, F. (2008). *Le rose et le noir : Les homosexuels en France depuis 1968. Essais*. Paris: Seuil.
- Matteo, S. (1988). The effect of gender-schematic processing on decisions about sex-inappropriate sport behavior. *Sex Roles*, 18(1-2), 41–58.
- Mette, A. (2014). *Normativité de l'homosexualité dans le sport : Etude des déterminants psychologiques, interpersonnels et environnementaux des attitudes des sportifs envers les gays et les lesbiennes*. Bordeaux.

- Mette, A., Décamps, G., & Lecigne, A. (2011). Première analyse des attitudes homophobes dans le sport français et validation du questionnaire ATLG. *Congrès de La Société Française de Psychologie Du Sport*. Bordeaux.
- Mette, A., Décamps, G., Lecigne, A., & Rault, A. (2013a). *Analyse de l'homophobie dans le football professionnel*.
- Mette, A., Décamps, G., Lecigne, A., & Rault, A. (2013b). *Analyse de l'homophobie dans le football professionnel*.
- Mette, A., Durrieu, A., & Fruchet, N. (2011). *Rapport d'enquête : Etat des lieux de l'homophobie dans le sport Aquitain*. DRJSCS Aquitaine.
- Mette, A., Lecigne, A., Lafont, L., & Décamps, G. (2012). Evaluation des attitudes des sportifs français envers les homosexuels : Effets du genre et du type de sport. *STAPS*, 96-97(2-3), 157-1.
- Nielsen, J. T. (2001). THE FORBIDDEN ZONE: Intimacy, Sexual Relations and Misconduct in the Relationship between Coaches and Athletes. *International Review for the Sociology of Sport*, 36(2), 165-182.
- Pouliquen, G. (2008). L'Homophobie dans trois sports collectifs pratiqués par des femmes (football, handball, rugby). In P. Liotard (Ed.), *Sport et homosexualités*. Carnon: Quasimodo & fils.
- Ravel, B., & Rail, G. (2008). "Je joue au hockey et je suis gaie, mais ne me traite pas de butch!" : le paradoxe montréalais. In P. Liotard (Ed.), *Sport et homosexualités* (pp. 119-129). Carnon: Quasimodo & fils.
- Roth-Bettoni, R. (2008). *L'homosexualité aujourd'hui. Les Essentiels Milan*. Paris: Editions Milan.
- Waddell, T., & Schaap, D. (1996). *Gay Olympian : The Life and Death of Dr. Tom Wadell*. New-York: Alfred A. Knopf Inc.

Liens et Partenaires

Institutions et services nationaux

Ministère des Sports, Comité de lutte contre les discriminations

www.sports.gouv.fr/

Pôle Ressource, Sport, Education, Mixités et Citoyennetés

www.doc.semcf.fr/

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Seine Maritime

www.seinemaritime.net/agir-contre-les-discriminations-dans-le-sport/agir-contre-les-discriminations-dans-le-sport.html/

Associations de lutte contre l'homophobie

SOS Homophobie

www.sos-homophobie.org/

Paris Foot Gay (PFG)

www.parisfootgay.free.fr/

EGLSF (Europe)

www.eglsf.info/

Association de lutte contre les discriminations et les violences

LICRA

www.licra.org/

SOS Racisme

www.sos-racisme.org/

Sportitude

<http://www.sportitude-france.com/>

Réseau FARE (Football Against Racism in Europe)

www.farenet.org/

Annexes

Annexe 1 : Terminologie des violences sexuelles

Définitions des différentes formes de violences sexuelles, en référence à l'étude des violences sexuelles dans le sport en France (Décamps et al., 2009)

Le harcèlement sexuel renvoie aux actes invasifs sans consentement, sur le plan psychologique. Il inclut des commentaires sexuellement orientés, voire obscènes, des propositions ou invitations d'ordre sexuel, des coups de téléphone, du chantage dans le but d'obtenir des faveurs à connotation sexuelle, etc.

L'exhibitionnisme/voyeurisme renvoie aux divers agissements d'exhibition et de voyeurisme, tels qu'une personne qui s'exhibe de façon indécente ou qui regarde avec insistance les athlètes lorsqu'ils se déshabillent ou se douchent, par exemple. Dans le contexte sportif, ce type de situations étant particulièrement fréquent puisqu'inhérent à la pratique sportive elle-même, nous avons séparé ce type d'agissement des agressions afin de ne pas risquer de surévaluer la fréquence de ces dernières.

Les atteintes sexuelles correspondent au concept de grooming développé par Brackenridge (1997) et que nous développerons plus avant. Elles renvoient à des agissements d'ordre sexuel commis sans violence, menace, contrainte ni surprise. Elles impliquent un processus de conditionnement délétère permettant la mise en place progressive d'une relation abusive dans laquelle les barrières sont levées une à une pour tromper la victime, annihilant ses capacités réactives.

Les agressions sexuelles renvoient aux agissements d'ordre sexuel commis avec violence, menace, contrainte ou surprise. Elles incluent les actes d'attouchement et de viol, ainsi que les tentatives échouées

Annexe 2 : Exemples d'items et de mises en situation dans le questionnaire d'enquête

Questionnement sur les violences

Ci-dessous vous allez trouver plusieurs agissements à caractère violent. Indiquez, à l'aide des réponses qui vous sont proposées, si vous avez entraîné des sportifs qui ont vécu l'un ou plusieurs de ces agissements. Mettez une croix dans la case qui vous semble la plus adaptée à votre expérience.

	<i>Vous avez entraîné des sportifs qui ont été confrontés à :</i>	<i>Non, jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>	<i>Oui, une fois</i>	<i>Oui, plusieurs fois</i>	<i>Si oui, qui était à l'origine des violences</i>
1	Des actes de bizutage					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
2	Des faits de violence verbale (insulte, injures)					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
3	Des faits de violence psychologique (intimidation, humiliation, harcèlement)					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
4	Des actes de voyeurisme et/ou d'exhibitionnisme					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
5	Des actes d'harcèlement sexuel (chantage, humiliation répétées à caractère sexuel)					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
6	Des atteintes sexuelles (tendresse insistante, contacts physiques, mains aux fesses, etc.)					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
7	Des agressions sexuelles (viol, attouchement, fellation forcée, pénétration avec des objets)					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant
8	Des actes de bizutage « qui vont trop loin »					<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Encadrant

Questionnement sur l'homosexualité

Pas du tout
d'accord

1 2 3 4 5

Tout à fait
d'accord

1	Je pense que les hommes homosexuels sont repoussants	1	2	3	4	5
2	L'homosexualité masculine est une perversion	1	2	3	4	5
3	L'homosexualité masculine est une forme naturelle de la sexualité	1	2	3	4	5

Questionnement sur les émotions face au coming out

**Globalement si un joueur faisait son coming out que ressentiriez-vous ?
Entourez 10 mots/expressions qui correspondraient à votre état d'esprit.**

Vous pouvez choisir 10 mots dans l'ensemble des deux tableaux, hormis les cases en fond gris.

Tranquillité	Surprise	Joie	Tristesse	Colère
A l'aise	Abasourdi	Admiratif	Attristé	Agacé
Dubitatif	Choqué	Curieux	Chagriné	Crispé
Flegmatique	Interloqué	Heureux	Embêté	Enervé
Insouciant	Pris de court	Optimiste	Pessimiste	En colère
Sceptique	Surpris	Ravi	Soucieux	Tracassé

Fureur	Peur	Terreur	Dégoût	Coupure avec ses émotions
Enragé	Anxieux	Enouvané	Dégoûté	Blasé

Questionnement sur les « valeurs »

Quelles sont les valeurs promues dans votre club ? Choisissez 5 valeurs parmi toutes celles proposées en entourant le mot clé.

Aide	Dynamisme	Mérite	Rivalité
Altruisme	Education	Modestie	Sagesse
Amitié	Efficacité	Non-violence	Santé
Assiduité	Egalité	Optimisme	Sensibilité

Questionnement sur les attentes envers les sportifs

De façon générale, cela vous poserait des problèmes d'encadrer un sportif :

		Pas du tout d'accord										Tout à fait d'accord											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Qui n'arrive pas à rester concentré dans des phases de jeu importantes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2	Qui est souvent en retard à l'entraînement	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3	Qui ne fait pas attention à sa condition physique dès qu'il est en vacances	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4	Qui ne vient jamais aux entraînements organisés par le club	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Questionnement sur les règles et les normes

Est-ce que vous avez mis en place des règles concernant le rapport au corps, la sexualité en lien avec :

		Oui	Non	Commentaires
1	Les douches (obligation de se doucher, durée, nudité, etc.)			
2	Votre présence et le temps passé dans les vestiaires			
3	Les rapports entre joueurs ou entre joueuses			
4	Les bizutages à caractère sexuel			
5	Les insultes à caractère homophobe ou sexiste			
6	Les comportements ostentatoires (se toucher les parties, se dénuder, etc.)			
7	Autres ?			

Est-ce que vous avez mis en place des règles concernant les discriminations, le respect et la diversité :

Questionnement sur la formation

Consigne : Les demandes et exigences du métier d'entraîneur sont aujourd'hui très diverses et regroupent diverses connaissances. Dans le cadre de votre pratique, vous sentez-vous suffisamment formé vis-à-vis de chacun de ces domaines ? Répondez en accord avec votre activité, en entourant pour chaque item un score entre 0 et 10.

Domaine	<i>Pas du tout formé</i>										<i>Parfaitement formé</i>	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Les connaissances liées à l'entraînement	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Les connaissances liées à la préparation physique	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Les connaissances techniques/tactiques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
La gestion d'une équipe (cohésion, team building, etc.)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Les réglementations de votre sport	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
La communication (vidéos, réseaux sociaux, etc.)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Annexe 3 : Grille d'entretien

Discriminations et homophobie

Dans le cadre de votre pratique d'entraîneur et peut-être de sportif est-ce que vous avez déjà été confronté à des formes de discrimination ?

Selon vous, est-ce qu'il existe des discriminations dans le sport ?

Si je vous dis que la principale discrimination concerne l'homophobie, cela vous surprend ?

En effet, plusieurs études ont été menées à l'échelle nationale, régionale et dans divers sports, et il semble que les sportifs soient avant tout hostiles à l'idée de jouer avec un homosexuel. Le problème semble bien supérieur au racisme par exemple.

Est-ce que vous avez déjà entraîné un sportif homosexuel ?

Est-ce que vous avez déjà entraîné une sportive lesbienne ?

Est-ce que c'est une question que vous avez déjà abordée avec vos sportifs ?

Si un jour vous deviez le faire, parce que justement un sportif fait son « coming out », vous sauriez quoi dire aux joueurs ?

Sexualité et violences sexuelles

De façon générale, est-ce que la sexualité est un sujet abordé avec vos sportifs ?

Par exemple est-ce que vous prêtez attention à ce qui se passe dans les vestiaires ou dans les dortoirs ?

Vous savez si vos collègues ont mis en place des règles sur le temps dans les vestiaires ou sur le bizutage par exemple ?

Est-ce que vous seriez intéressés pour suivre une formation « courte » sur ces thématiques des discriminations et de la sexualité ?

Vous avez des attentes précises par rapport à cette formation ?

Nous arrivons à la fin de l'entretien, est-ce que vous avez des remarques à ajouter ?

Annexe 4 : Illustration de la catégorisation des opinions envers les Gays et les lesbiennes et statistiques

Tableau 5 : Catégorisation des opinions envers les Gays et les lesbiennes

	Opinions très positives	Opinions positives	Opinions ambiguës	Opinions négatives	Attitudes opinions négatives
Opinions envers les gays	5-8	9-12	13-17	18-21	22-25
Opinions envers les lesbiennes	5-8	9-12	13-17	18-21	22-25

Tableau 6 : Alphas de Cronbach calculés pour les opinions envers les homosexuels en fonction des réponses pour les entraîneurs, les sportifs et les dirigeants

Alphas de Cronbach calculés	Opinions des entraîneurs	Opinions des sportifs	Opinions des dirigeants
Opinions envers les gays	.72	.83	.82
Opinions envers les lesbiennes	.33	.72	.73



Nous remercions le COPIL départemental « Agir contre les discriminations en Seine-Maritime » ainsi que tous les partenaires qui ont participé à cette enquête et qui ont enrichi la rédaction de ce rapport de leurs analyses :



AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT EN SEINE-MARITIME



CDOS
SEINE
MARITIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR
DES DROITS



UNIVERSITÉ
DE ROUEN

université
de BORDEAUX

